

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an fr. 10[—]
Six mois 5[—]
Trois mois 2⁵⁰
Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 50 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES
paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 3 main columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS, and ADMINISTRATION. It contains arrival and departure schedules for various locations like Locle, Moriteau, Besançon, etc., and administrative details for the newspaper.

Pour 8 Fr. 75
on peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant à fin décembre 1894, franco dans toute la Suisse.

— JEUDI 15 FEVRIER 1894 —
La Chaux-de-Fonds

- List of local events and notices: Caisse de réassurance, Théâtre, Casino-Club, Club des Grabons, Club de la Pive, Stenographie Stolze, Union Chorale, Société de jeunes gens L'Amitié, Deutscher Gemischter Kirchen Chor, Melvetia, Société de gymnastique d'hommes, Union chrétienne des jeunes gens (Beau-Site), Grande Brasserie de la Métropole, Brasserie du Square, Cuisine populaire, Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme, Fonds du Lanjeron, Compagnie des Hydrantiers n° 4, Société fédérale de gymnastique L'Abeille, Orchestre l'Espérance, Géolienne, S. A. S. Section Chaux-de-Fonds, Bibliothèque publique, English conversing Club, Club de la Montagne.

La convention des Verrières 1^{er} février 1871

De la Gazette de Lausanne :
Le général Herzog était informé de ce qui se passait à Pontarlier. La frontière bernoise n'étant plus menacée dès le 28 janvier, il avait ordonné, le dimanche 29, l'occupation des frontières de Neuchâtel et de Vaud par les 22,000 hommes de troupes dont disposait à ce moment le quartier général. L'état-major avait quitté Delémont ce même jour pour s'installer à Neuchâtel. Le soir, le général était aux Verrières. Il logeait dans la maison de M. Martin, commissionnaire, père de M. le colonel d'administration Martin, député au Conseil national. De nombreux groupes de soldats de l'armée française, traînants et isolés, se présentaient aux avant-postes. Un train de blessés et de malades, venant de Pontarlier, entra, le lundi matin, en gare des Verrières. Il était à prévoir que des détachements plus nombreux, fuyards ou déserteurs, se buteraient avant peu à nos grand-gardes et il devenait par conséquent indispensable de s'entendre avec l'état-major français pour faire cesser ce désordre. Le lundi 30 janvier, dans la matinée, le

lieutenant-colonel d'état-major Siber, premier adjudant du général, partait par le chemin de fer pour Pontarlier. Il était accompagné de M. Hegi, beau frère du colonel Martin. Il eut, avant midi, avec les généraux Clinchant et Borel, chef d'état-major de l'armée, à la mairie de Pontarlier, une longue conférence dans laquelle on s'entendit sur les mesures de police à prendre. Il fut convenu qu'une ambulance serait installée aux Verrières françaises, sous la direction d'un médecin suisse et d'un médecin français; que tous les trains de blessés et de malades évacués sur la Suisse y seraient visités et que les hommes affectés de maladies contagieuses, en particulier de typhus et de variole, y seraient retenus. Quant aux hommes isolés et aux détachements qui se présenteraient aux avant-postes, armés ou non armés, ils devaient être traités en déserteurs et remis aux postes français. Le lieutenant colonel Siber avait pu constater, en traversant Pontarlier, la désorganisation complète dans laquelle l'armée française était tombée, le découragement et la démoralisation de tous, officiers et soldats. Les généraux Clinchant et Borel lui avouèrent sans détour que la plupart de leurs hommes ne voulaient plus se battre. Mais on se croyait alors encore au bénéfice de l'armistice signé l'avant veille à Versailles et on ne se doutait pas à ce moment qu'il n'y avait eu aucune erreur touchant l'armée de l'Est. Aux questions que le lieutenant-colonel Siber lui fit au sujet des intentions de l'état-major français au cas où une retraite sur la Suisse lui serait imposée, le général Clinchant répondit par conséquent qu'une pareille éventualité n'était pas admissible. Il disposait encore, disait-il, du chemin de Mouthe et en userait pour évacuer son armée sur le département de l'Ain. Toutefois, le lieutenant colonel Siber ayant insisté sur la possibilité d'une reprise des hostilités, le général Clinchant lui avait déclaré que si, par impossible, pareil fait se produisait et l'obligeait à entrer en Suisse, il s'y présenterait en ami. Si ce ne furent pas là les paroles textuelles du général Clinchant, tel en était certainement le sens. En sorte que le lieutenant-colonel Siber sortit de la conférence parfaitement rassuré sur les projets du quartier général français. En fait, à ce moment, le chemin de Mouthe était déjà intercepté par les Allemands. La veille au soir, le dimanche 29 janvier, le colonel Wedell, détaché par le général Fransecky au col des Planches, s'y était installé avec quatre bataillons, un escadron et une batterie, se couvrant, dès 8 heures du soir, à Fonciné le Bas, par une compagnie qui s'y était maintenue pendant la nuit et avait été renforcée le lendemain par un bataillon entier. Dès ce moment, la route resta barrée aux troupes françaises. Celles qui étaient déjà engagées dans le chemin, entre Mouthe et Fonciné, durent plus tard gagner la Suisse par le sentier de la Chapelle des Bois, pour déboucher dans la vallée du lac de Joux. Mais ni le général Clinchant, ni le lieutenant-colonel Siber, ne pouvaient encore être informés de ce fait le lundi matin, à Pontarlier. Par suite d'un déraillement de train au pied du fort de Joux, soit au carrefour des routes Pontarlier-les Verrières et Pontarlier Sainte-Croix ou Vallorbes, MM. Siber et Hegi durent séjourner à Pontarlier jusqu'au soir. Ils entendirent le canon du combat livré dans la soirée du 30 janvier à Frasnès. A 10 heures seulement, le lieutenant-colonel Siber quittait Pontarlier pour Neuchâtel où le général Herzog était déjà rentré dans la matinée. Rien d'insolite ne se passa dans la nuit du lundi au mardi. Les Verrières et le Val-de-Travers étaient occupés à ce moment par les troupes d'élite de la IV^e division, colonel Bontems. La XII^e brigade, colonel Rilliet, était avec les deux bataillons bernois 18 et 58 et la batterie n° 13 (capitaine Stocker) aux Verrières. Dans la matinée du 31, comme on pouvait s'attendre d'un moment à l'autre, les hostilités continuant, à ce que l'armée française fût obligée de passer la frontière, le colonel Bon-

tems s'était rendu de Fleurier, son quartier, aux Verrières, avec les deux bataillons valaisans 35 et 53, de la XI^e brigade, colonel Veillard, cantonnés à Fleurier et à Couvet. Dès les premières heures, on constata l'arrivée sur la route au delà des Verrières françaises d'une longue colonne d'artillerie et de voitures. C'était l'exécution de l'ordre donné la veille au soir par le général Clinchant d'évacuer sur la frontière suisse les gros trains et les batteries qui n'étaient pas en position contre l'ennemi. Dans l'après midi, vers deux heures, était arrivé en parlementaire le lieutenant colonel de cuirassiers Chevals, envoyé par le général Clinchant pour traiter de l'entrée de l'armée. Le lieutenant colonel Chevals demanda à être conduit au général en chef. On lui répondit que le général Herzog était à Neuchâtel, qu'un train partirait pour cette destination à 5 heures du soir, qu'on l'autoriserait à le prendre et qu'un officier l'accompagnerait à l'état-major. Le lieutenant colonel Chevals accepta avec empressement l'offre qui lui était faite, mais demanda à pouvoir profiter du temps qui lui restait pour rentrer à Pontarlier (à 12 kilomètres des Verrières suisses) et renseigner son chef sur l'accueil qu'il avait reçu en Suisse. A 5 heures du soir, le lieutenant colonel Chevals n'étant pas revenu, le train partit sans lui. Peu après, le colonel Bontems retournait à Fleurier avec les deux bataillons valaisans de la brigade Veillard, laissant aux Verrières son premier adjudant, le major de Guimps. Et comme aucun incident nouveau ne s'était produit, la nuit venue, les troupes avaient regagné leurs quartiers et les états-majors leurs logements. Seuls les avant-postes veillaient aux Verrières, lorsqu'à minuit y arriva le général Herzog. Deux dépêches des colonels Bontems et Rilliet l'avaient informé que l'armistice n'était pas observé entre les deux armées belligérantes (dans la matinée, un combat avait eu lieu aux Granges Sainte Marie, à 14 kilom. de Pontarlier), que le chemin de Mouthe était aux mains des Allemands et qu'il ne restait par conséquent plus d'autre retraite à l'armée française que sur le sol suisse. Le général avait voulu quitter Neuchâtel à 3 h. 1/2 déjà. Le train n'avait quitté la gare qu'après quatre heures de retard. Avec beaucoup de peine et grâce à l'obligeance de son hôte, M. Martin, le général parvint à loger les officiers qui l'accompagnaient et ses chevaux. Le lieutenant colonel Siber et lui retrouvèrent chez M. Martin les chambres qu'ils avaient occupées l'avant-veille. Le général soupa, pendant que le major de Guimps, qui logeait aussi dans la maison, lui racontait les incidents de la journée. Puis à 1 h. 1/2, on se mit au lit. Les trois officiers venaient de s'endormir quand, à 2 1/2 heures, un officier détaché des avant-postes amena chez M. Martin le lieutenant colonel Chevals. Il fut introduit au premier étage, dans une grande pièce attenante à la chambre où dormait le général. Il annonça qu'il venait traiter du passage de l'armée en Suisse. Le général lui demanda ses pouvoirs. Le lieutenant colonel Chevals n'avait que des ordres verbaux. Il n'avait aucune condition à poser, déclara-t-il; il venait simplement demander l'autorisation pour l'armée française de passer la frontière. Le général répondit que la condition première était le désarmement et que, pour le reste, on verrait quand le parlementaire serait muni des pouvoirs nécessaires pour traiter. Cette première entrevue ne dura que quelques instants. Le lieutenant-colonel Chevals retourna aux Verrières françaises. Les deux localités se touchent. Le général Clinchant s'y trouvait déjà, réfugié avec son état-major dans une maison au bord de la route. A 3 1/2 heures, le lieutenant colonel Chevals revint, accompagné cette fois de M. le comte de Drée, vice-consul de France à Neuchâtel. Le parlementaire était porteur de l'ordre suivant: Ordre. Par le présent ordre, le général en chef de

la première armée française confère à M. le lieutenant-colonel Chevals les pouvoirs nécessaires pour établir avec M. le général Herzog, général en chef des troupes suisses, les bases d'une convention destinée à régler les conditions de l'entrée en Suisse de l'armée française. Cette convention recevra son exécution immédiate dès qu'elle aura été revêtue de ma signature. Les Verrières françaises, 1^{er} février 1871 (3 h. 1/2 du matin). Le général en chef de la 1^{re} armée, CLINCHANT. C'est alors que la convention fut réglée. Il n'y eut aucune délibération d'aucune sorte, sinon sur un seul point, la vente des chevaux. Le général Herzog, debout, dictait. Assis à une grande table, le lieutenant-colonel Chevals, le lieutenant-colonel Siber et le major de Guimps écrivaient. On ne discuta que quelques rédactions, le général Herzog ne possédant pas entièrement la langue française. Lorsque le général eut dicté l'article quatrième de la convention, aux termes duquel les officiers de l'armée française gardaient leurs armes, leurs chevaux et leurs effets, le lieutenant-colonel Chevals posa la plume et, se levant, remercia le général de cette marque de courtoisie donnée à ses malheureux camarades. Peu après 4 heures, tout était terminé. La convention était écrite en triple expédition et signée par le général Herzog. Le lieutenant colonel Chevals la porta alors aux Verrières de Joux, accompagné par le lieutenant-colonel Siber. Le général Clinchant, qui attendait impatiemment, lut le document qui son aide de camp lui apportait, prit une plume et signa. Immédiatement après le départ du parlementaire français, le général Herzog avait fait alarmer les troupes. Lui-même monta à cheval avec ses officiers et se dirigea vers la frontière avec l'état-major du colonel Rilliet. Immédiatement après, à cinq heures du matin, l'entrée des troupes commençait. Le général Clinchant, avant de quitter définitivement son commandement, avait adressé au ministre de la guerre, à Bordeaux, la dépêche suivante: « Je passe en Suisse avec l'armée et le matériel. Les Allemands ont continué les hostilités malgré nos protestations et menacé de nous couper la retraite même sur la Suisse. Avec la démoralisation de nos troupes, un désastre entraînant la perte de l'armée et de son matériel était imminent. J'ai dû donc me résoudre à cette douloureuse extrémité, préférant conserver à la France des ressources qui lui seront précieuses. » Il n'y a donc place dans ces faits pour aucune des attitudes prêtées au général Herzog et au commandant de l'armée française par l'imagination populaire. Mais ils sont suffisamment dramatiques par eux-mêmes sans qu'on y ajoute. Ceux qui en ont été témoins ne les oublieront pas. L'entrée en Suisse commença, aux Verrières, par l'état-major du général en chef, les voitures du quartier-général, le trésor, la poste de campagne, des calèches appartenant aux généraux, puis la longue colonne d'artillerie qui avait stationné dans la neige pendant toute la journée précédente et la nuit sur la route de Pontarlier. Des milliers d'hommes s'étaient faufilés entre les voitures. C'était une cohue à la pression de laquelle les troupes du colonel Rilliet eurent parfois de la peine à résister quand l'opération du désarmement causait des arrêts dans la marche. Une autre colonne parallèle suivait, à cent mètres de distance, la voie ferrée. L'état-major français, supposant sans doute qu'un nombre relativement considérable des troupes étaient parvenues à gagner le département de l'Ain par le chemin de Mouthe, annonça la présence et l'entrée probable de 42,000 hommes. En réalité, il entra en Suisse 87,847 hommes, dont 2467 officiers, 11,800 chevaux, 285 bouches à feu et 1158 voitures diverses: 33,500 hommes et 4000 chevaux

par les Verrières et 54,000 hommes et 8,000 chevaux par la frontière vaudoise, à Sainte-Croix, à Vallorbas et par la vallée de Joux.

Et pendant que ce flot d'hommes, dont le passage dura, jour et nuit, pendant près de quarante huit heures, pénétrait dans notre pays et descendait dans la plaine par toutes les routes du Jura, à la Cluse, au pied du fort de Joux, à 8 kilomètres de la frontière, et sur les rochers du bois de Bans, à l'ouest de la route, l'arrière garde de l'armée et la garnison du fort combattirent encore pendant toute l'après midi du 1^{er} février et une partie de la nuit suivante les troupes du 11^e corps d'armée allemand, qui pressaient sur la retraite française.

Le combat commença dès les premières heures de l'après-midi. Dans la gorge du Doubs et sur les rochers du Larmont, pendant six heures consécutives, le 38^e de ligne, le 29^e de marche et l'infanterie de marine qui formaient la réserve de l'armée sous les ordres du général Pallu de la Barrière et le 44^e régiment de marche du XVII^e corps défendirent le passage, les pieds dans la neige et dans le sang, tandis que les régiments du XVIII^e corps combattaient sur les monts voisins.

La Cluse surtout, ce fut une lutte opiniâtre. Les Allemands perdirent dans l'étroit défilé 49 officiers et 365 hommes; la réserve française, 11 officiers et 860 hommes. Les pertes du XVIII^e corps ne nous sont pas connues. C'était sur la route, au fond de l'étroit couloir que remplissent la chaussée, la voie ferrée et le lit profondément creusé du Doubs, un amoncellement de cadavres que les vivants enjambaient pour reformer leurs rangs et combattre encore.

Une colonne de pierre, dressée au bord du chemin, marque le lieu exact du combat.

Le général de Mantouffiel n'apprit la convention des Verrières que dans la nuit du 1^{er} au 2 février, par une dépêche du président de la Confédération M. Schenk, au ministre de Suisse à Berlin; M. Hammer, et transmise par le quartier généralissime de Versailles au commandant de l'armée du Sud.

La loi sur les sépultures

On lit dans le *Neuchâtelois* d'hier :

Bien que le sujet que nous nous proposons de traiter aujourd'hui ne prête pas à la gaieté, nous croyons néanmoins intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître, dans ses grandes lignes, le projet de loi sur les sépultures discuté et adopté par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 février écoulé.

Ce projet consacre deux principes très importants : celui de la *gratuité des inhumations* et celui de l'*incinération des corps*.

D'après l'article 13, le service des inhumations rentre, comme actuellement d'ailleurs, dans les attributions de la police communale. Il est *gratuit* (article 15); les frais en sont supportés par la caisse communale; toutefois le cercueil n'est pas compris dans la gratuité, mais il sera loisible aux communes d'en décider autrement (article 17).

Il résultera de cette disposition de nouvelles charges pour les communes et il ne s'écoulera sans doute pas beaucoup de temps jusqu'au moment où la plupart d'entre elles seront à bout de ressources et se trouveront dans l'obligation de faire appel à l'aide de l'Etat. Constatons cependant que plusieurs communes du canton appliquent déjà le sys-

tème de l'inhumation gratuite, sans avoir pour autant bouleversé le budget.

Aux termes de l'article 29, les inhumations doivent avoir lieu à la suite les unes des autres, dans une ligne non-interrompue, sans distinction de culte, de famille, d'âge ou de sexe.

Désormais, les israélites ne pourront plus enterrer leurs morts dans des cimetières spéciaux, à eux appartenant; ils devront se conformer à la loi commune et se résoudre à vivre après décès au milieu des chrétiens. Cet article, s'il est adopté, soulèvera sans doute de vives objections dans le monde juif, mais celui-ci doit comprendre que le législateur, s'inspirant uniquement de l'idée que tous les citoyens sont égaux devant la loi, a posé un principe unique, un principe devant lequel tous doivent s'incliner.

L'emploi des cercueils de plomb (article 31) ne sera plus autorisé, de même que l'embaulement ou tout autre procédé tendant à la conservation des cadavres.

Les convois funèbres auront lieu sans aucune cérémonie extérieure du culte auquel appartenait le défunt (article 35).

Dans une ou deux paroisses catholiques, les enterrements se font d'après le rituel de l'Eglise. Il ne pourra plus en être de même sous l'empire de la nouvelle loi.

Toute personne majeure et en état de tester pourra régler les conditions de ses funérailles. Sa volonté exprimée dans une déclaration écrite devra être respectée (article 38).

Le législateur a voulu éviter les scènes pénibles et désagréables qui peuvent se produire au sein des familles, lorsque la religion du défunt est en désaccord avec celle de ses parents. Il est arrivé qu'une veuve a fait appeler un pasteur sur la tombe de son mari alors que ce dernier avait expressément recommandé de procéder à son enterrement sans l'accomplissement d'aucune formalité religieuse.

L'article 39 autorise le mode de sépulture par l'*incinération*.

Comme il n'existe actuellement aucun appareil crématoire dans le canton, et que le plus rapproché, sauf erreur, est celui de Zurich, qui occasionne des dépenses considérables, il est probable que ce principe sera pour quelque temps encore un vœu pieux inscrit dans la loi, cela d'autant plus que les frais d'incinération sont à la charge des parents ou des amis du défunt.

Telles sont les dispositions principales de la loi sur les sépultures qui sera soumise au Grand Conseil dans sa prochaine session. Nous n'avons pas fait mention de celles qui n'ont d'autre but que de consacrer la pratique existante.

Nouvelles étrangères

France. — Il résulte des renseignements reçus par le gouvernement au sujet du deuxième incident de Sierra Leone, que la faute est attribuée aux Anglais, qui ont attaqué un village situé sur territoire français.

L'identité de l'auteur de l'attentat de l'hôtel Terminus est définitivement établie. L'inspecteur Duchatel est parvenu dans la matinée à lui arracher son véritable nom : il se nomme Emile Henry; il est né à Barcelone le 26 septembre 1872. Sa mère habite en Seine-et-Oise. La police le connaissait comme anarchiste et le surveillait; mais elle a perdu sa trace pendant un certain temps. Il a habité Londres pendant une année. On ne sait pas

précisément quand il est arrivé à Paris. La police avait des rapports sur lui depuis 1891. Avant d'habiter Londres, il était employé chez un sculpteur et marchand de meubles.

Le préfet de police a interrogé à son tour Henry et lui a posé des questions; dans ses réponses, il a déclaré avoir agi seul, sans aucun complice; il a ajouté que Vaillant avait agi comme un enfant, car, a-t-il dit, on ne se sert pas de clous pour faire sauter les bourgeois! Henry est toujours à la Conciergerie.

Le *Paris* dit que Henry est venu de Londres avec trois autres anarchistes. On se trouverait en présence d'un véritable complot organisé à Londres pour venger Vaillant.

Le ministre de l'intérieur et le préfet de police ont eu une longue conférence à ce sujet. On s'attend à de nombreuses et importantes arrestations.

Une boîte a été trouvée mercredi matin devant la grille de la Société générale, rue de Provence, à Paris. On croit qu'il s'agit d'une fumisterie.

Allemagne. — En échange du vote du traité de commerce avec la Russie, les membres du centre au Reichstag demandent une réduction du budget de la guerre. Puisque le traité, d'après les paroles mêmes de l'empereur, serait la garantie d'une longue période de paix, il leur semble que les énormes dépenses militaires peuvent être réduites.

Le Mecklembourg fera au Conseil fédéral une opposition décidée au traité de commerce russo-allemand, qu'il considère comme la ruine de l'agriculture, son unique industrie.

Cette opposition sera probablement au Conseil fédéral la seule avec celle de la Bavière, les autres Etats conduits par la Prusse et la Saxe devant se montrer favorables au traité.

D'après la *Gazette de la Croix*, le gouvernement bavarois subordonnerait le vote de ses représentants au Conseil fédéral en faveur du traité de commerce avec la Russie à la suppression de l'échelle mobile en Prusse. Le gouvernement prussien serait disposé à faire droit à cette demande.

Les intérêts des provinces occidentales de la Prusse, concordant en cela avec ceux de l'Allemagne du Sud, la presse du centre demande aussi la suppression de l'échelle mobile. D'autre part, un certain nombre de conservateurs des provinces orientales de la Prusse semblent vouloir abandonner leur opposition contre le traité, à condition qu'on leur garantisse l'échelle mobile. Or, la suppression des certificats d'identité, qui favorise les intérêts de l'Est, étant considérée par les agriculteurs de l'Ouest et du Sud comme leur portant préjudice, il semble que ce serait une juste compensation que de faire suivre la suppression du certificat d'identité de celle de l'échelle mobile.

Angleterre. — Hier mardi, la Chambre des communes a commencé l'examen des amendements par lesquels la Chambre des lords s'est efforcée de modifier le bill sur la responsabilité patronale dans les accidents du travail et de le rendre facultatif. Elle a décidé que les ouvriers et les patrons qui ont passé des contrats d'assurance privés seraient autorisés à se placer au bénéfice de ces arrangements et à s'affranchir de l'opération de la loi pendant trois ans seulement après la promulgation de celle-ci; elle a rejeté la partie de l'amendement de lord Dudley, qui étend à tous les cas possibles cette autorisation de se placer par contrat privé hors des allégations de la loi.

La première décision de la Chambre à cet

et sa coupole décorés des précieuses peintures de Lebrun, achetées lors de la démolition du château de Fontenay, est d'un effet grandiose. L'orchestre, ce soir-là, logé dans le dôme, laissait tomber ses mélodiques en ondes sonores, au milieu de l'éblouissement de la lumière électrique. Une foule animée et riante entourait les danseurs qui tournoyaient avec un frou-frou de soie, un chatouillement de couleurs, habits rouges et habits noirs, robes claires et sombres, blanches épaules, chevelures frissonnantes au vent de la valse, yeux brillants dans l'ivresse du plaisir.

A l'entrée, debout près de son père, la princesse, avec sa laideur aimable, accueillait, d'un sourire et d'un mot gracieux, les nouveaux arrivants, car, quoi qu'il fût deux heures du matin, on arrivait encore.

C'est que cette fête n'était pas seulement un événement mondain, auquel tout Parisien classé, ne pouvait se dispenser d'assister, mais encore un événement financier. Il s'agissait, en cette soirée, de consacrer, par une démonstration importante, l'avènement triomphal, à la cote de la Bourse, du Comptoir Français, la nouvelle société à laquelle le grand monde avait accordé son patronage.

Tous les ducs avaient pris des actions, le clergé avait bûni les bureaux. Les millions affluaient, le conseil d'administration comptait les noms les plus qualifiés de l'aristocratie de France. Le but avoué de la société nouvelle était de faire concurrence à la haute finance juive, et de soutenir, avec les ressources considérables que devait fournir la banque, la politique royaliste. Donc, un double programme: faire échec à Israël triomphant sur le marché, et favoriser une restauration monarchique.

Ayant à choisir un directeur pour l'entreprise, les fondateurs n'avaient pas cru pouvoir mieux s'adresser qu'à Samuel Bernheimer, juif d'origine, il est vrai, mais juif converti, et tenant, par ses relations élégantes et sportives, au monde qui devait alimenter de ses fonds la caisse catholico-monarchique. Et c'était pour célébrer le lancement de l'affaire que le directeur du Comptoir Français avait ouvert son admirable hôtel à ses amis qui étaient ses actionnaires. Aussi, pendant cette soirée, qui fut un événement dans les fastes mondains, le plus étonnant spectacle s'offrait-il aux regards observateurs.

Assis à l'entrée du grand salon, abrités contre le va-et-vient des danseurs par une colonne de mar-

égard implique une demi-concession aux lords. Elle n'a été votée qu'à deux voix de majorité, un grand nombre de libéraux ayant voulu témoigner au gouvernement leur volonté de rejeter tout compromis. Cette volonté, qui est celle de plusieurs ministres, a été clairement exprimée hier, au congrès de la Fédération libérale nationale réuni à Portsmouth, par M. Acland, vice-président du comité du conseil ou ministre de l'instruction publique dans le présent cabinet.

Etats-Unis. — Un bison à surprise.

Parmi les objets expédiés à la gare de White-wood, raconte le *Courrier des Etats-Unis*, se trouvait un bison empaillé. Le bison a été placé avec les autres colis dans le wagon de la Compagnie de messageries, dans lequel se trouvait justement un coffre fort renfermant 50 000 dollars en espèces. Peu après, le train se trouvant entre les stations de Chadron et de Hay Springs, l'agent de la compagnie de messageries a été tout surpris d'entendre quelque chose remuer à l'intérieur du bison, et est allé regarder l'animal en face. Au même moment, l'un des yeux en verre du bison est tombé, et l'agent stupéfait a vu le canon d'un revolver de gros calibre braqué sur lui par l'ouverture de l'orbite. Au même temps, un individu qui se trouvait caché à l'intérieur du bison, sommité l'agent, sous peine de mort, de faire arrêter le train.

Cependant celui-ci n'a pas perdu sa présence d'esprit, et, au lieu d'obéir, il a bondi de côté pour se garer du revolver, a sauté sur le dos du bison, qui s'est affaissé aussitôt, renversant l'individu qui y était caché. Celui-ci a fait des efforts désespérés pour sortir de son étrange cachette, mais il n'a pu y réussir. Quand le train est arrivé à la gare de Hay Springs, l'agent, sans quitter son siège, a appelé au secours, et l'individu caché dans le bison a été capturé.

Le prisonnier a été reconnu aussitôt pour Joe Dolton, un des plus redoutables détraqueurs du sud ouest, recherché par la police de nombreuses villes et dont il avait été impossible de s'emparer jusqu'à présent. Le but de Dolton, qui avait sans aucun doute des compères embusqués le long de la voie entre Chadron et Hay Springs, était d'effrayer l'agent, de faire arrêter le train et de piller ensuite le coffre-fort avec les hommes de sa bande.

Hans de Bülow

Du Caire, où sa santé depuis longtemps chancelante l'avait récemment contraint de se rendre, on apprend la mort du compositeur, pianiste et chef d'orchestre Hans de Bülow.

Né à Dresde en 1830, il avait fait en amateur ses premières études musicales sous la direction de Frederick Wieck, père de Mme Schumann, puis, tout en continuant à s'occuper de contrepoint avec son ami Hauptmann, il avait fait du droit à Leipzig, de la politique à Berlin. C'est en cette ville que, dans le journal démocrate l'*Abendpost*, il commença à défendre les tendances artistiques de Liszt et de Wagner, mais on peut dire que sa vocation musicale date d'une représentation de *Lohengrin* qui eut lieu à Weimar en 1850. Soirée décisive, qui eut pour effet de le placer sous l'influence direct de Wagner dont il alla partager l'exil à Zurich. Quatre ans plus tard, après avoir profité des leçons et des conseils de Liszt, il donnait sa première tournée de

bre, deux jeunes gens causaient à demi-voix, éblouants, de même tournure, presque de même visage, tant la coupe de leurs cheveux et de leurs moustaches était pareille, et cependant fort dissemblables par la naissance, l'état et les habitudes.

L'un était le marquis Maurice de Roquière, et son occupation la plus habituelle était de faire de l'escrime et de monter à cheval.

L'autre se nommait Jules Bricolier et cumulait l'emploi de secrétaire de Samuel Bernheimer avec celui de journaliste. Médiocre par nature, envieux par impuissance, méchant par plaisir, Bricolier était l'incarnation parfaite du raté, décidé à se faire une situation, fût-ce au prix d'un crime. Sous des dehors corrects et calins ce garçon cachait une vulgarité féroce. C'était le coquin frisé le plus gracieusement et dangereusement qui existât. Quelque chose comme une main brutale et crasseuse sous un gant gris-perle.

Le marquis et le journaliste s'étaient rencontrés à la salle d'armes, car le sport, auquel Roquière s'adonnait par plaisir, Bricolier le pratiquait par métier; en lui le journaliste se doublait d'un bravo. Il fallait pouvoir continuer par l'épée ce qu'on avait commencé par la plume, et à l'encre mêler le sang. Derrière la colonne de marbre, c'était Bricolier qui parlait :

— Est ce que vous en êtes de la croisade financière, vous, marquis ?

— Oh ! Moi, répondit Roquière, vous savez que je n'ai pas de fortune. Juste ce qu'il me faut pour vivre. Je ne puis donc pas spéculer.

— Pourquoi, si vous jouez à coup sûr ?

— Joue-t-on jamais à coup sûr ?

— Oui, quand on est dans la partie d'un homme qui connaît son jeu et le jeu des autres.

— Et cet homme là, c'est Samuel Bernheimer ?

— C'est Samuel Bernheimer, mon glorieux patron. Moi, de ce coup-là, j'attrape mes petites trente mille livres de rente, je dételle mon cheval, qui commence à se fatiguer, et je vis comme un bon bourgeois, en méprisant les anciens camarades.

— Ce qui est le commencement du bonheur, dit le marquis en riant.

(A suivre)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 32

DETTE DE HAINE

PAR

GEORGES OHNET

— Alors tu cherchais donc à me tromper ?

— Oui, je n'ai jamais cherché qu'à vous tromper.

Il la regarda avec tristesse, puis tout bas, comme une suprême concession de son affection ancienne :

— Je te pardonne.

Elle voulut lui saisir la main. Il l'écarta doucement, et, marchant vers Lydie, qui n'était plus qu'à quelques pas d'eux, il laissa Thérèse écrasée sous le poids de son dur martyre, et pourtant ne regrettant pas de l'avoir acceptée. Abordant Placide, Mlle de Saint-Maurice lui dit de façon à être entendue :

— C'est fini cette conférence avec Thérèse ? Qu'avez-vous donc de si grave à discuter ? Vous êtes-vous mis d'accord ?

— Et Raimond, passant le bras de Lydie sous le sien, répondit :

— Nous sommes d'accord. Ce n'était rien.

Rien ! Des larmes brûlantes coulaient sur les joues de Thérèse. Elle se laissa tomber sur un banc de pierre; et, après ces deux tentatives infructueuses pour sauver ce rien qui était son bonheur à elle et l'avenir de Raimond, élevant sa pensée vers le ciel, elle se résigna à souffrir.

Elle ne parut pas de la journée et, le soir, Mme de Saint-Maurice, au moment de se mettre à table, dit :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

— J'ai eu tout à l'heure avec Thérèse une conversation très extraordinaire. Elle est venue me trouver dans ma chambre, et m'a annoncé que prenant des projets dont elle vous a, paraît-il, autrefois déjà parlé, mon cher neveu, elle se dispose à partir pour Paris et à se retirer dans un couvent.

Il y eut un silence. Brusquement s'était imposé à l'esprit de Raimond le souvenir de cette journée où, dans le jardin de l'hôtel de l'avenue Hoche, il avait détourné Thérèse d'entrer en religion, après la mort de sa mère. Il revoyait la jeune fille lui exprimant ses inquiétudes, à l'idée de voir arriver les dames de Saint-Maurice. Il lui semblait encore l'entendre parlant de sa voix ingénue, l'air candide, presque un enfant. Et c'était elle, à présent déçue, qui s'éloignait. Il eut un serrement de cœur. Une sourde inquiétude le troubla. Il se souvint des larmes de Thérèse, le matin même, de ses affirmations, de ses protestations. Le son, çon qu'elle pouvait dire vrai l'effleura, le faisant frémir d'angoisse. Il leva les yeux, et vit Lydie rayonnante, virginale, adorable. Il oublia ses inquiétudes et ne pensa plus qu'à aimer.

— Ah ! Elle se fait religieuse ? dit Mlle de Saint-Maurice avec tranquillité. Je crois qu'elle fait bien. Elle a la vocation.

— C'est égal, dit la tante de Saint-Maurice, c'est bien triste.

— Et comme le domestique ouvrait la porte de la salle à manger, elle ajouta :

— Mes enfants, allons dîner.

DEUXIEME PARTIE

V

Il y avait bal chez Samuel Bernheimer. Sa fille, la princesse Feretti, aidée de son mari, joli garçon à tête de ténor italien, faisait les honneurs d'hôtel de l'avenue Montaigne. Tout ce que Paris comptait de gens riches et titrés, d'artistes et de sportmen, était réuni dans le somptueux rez-de-chaussée, dont les six salons, en enfilade, offrent, pour une réception, le plus admirable décor qu'ait pu rêver la fantaisie d'un financier prodigue. Le grand salon Louis XIV, qui forme le centre de l'hôtel, avec son plafond surélevé en forme de hall, ses balcons dorés

concerts et débutait brillamment dans la carrière où il devait s'illustrer.

En voici les principales étapes : de 1855 à 1864 il fut professeur de piano au conservatoire berlinois Stern Marx ; de 1864 à 1869, comme chef d'orchestre de l'Opéra de Munich où il dirigeait en même temps le Conservatoire, il organisa les représentations fameuses de *Tristan* et des *Maitres chanteurs* ; dès lors il mena à travers l'Europe une existence errante et ne se fixa plus définitivement nulle part. On l'a souvent entendu à Paris, où il vint pour la dernière fois en 1885 et où son jeu impeccable, sobre et pourtant ému, avait beaucoup d'admirateurs. Comme chef d'orchestre, il appartenait à cette grande famille dont Hans Richter est, à l'étranger, le représentant le plus connu, et il se souciait avant tout du style des œuvres à exécuter, toujours prêt à modifier sa manière suivant leurs exigences. Sa mémoire prodigieuse lui permettait de diriger par cœur des compositions de toutes les écoles et de toutes les époques.

Comme compositeur, Bülow a moins marqué. On possède de lui un tableau symphonique intitulé *Nirvana*, des pièces caractéristiques pour orchestre, un *Carnaval de Milan*, la *Malédiction du chanteur*, enfin de la musique de scène, avec préludes et entr'actes, pour le *Jules César* de Shakespeare. Il laisse, en outre, un grand nombre de transcriptions admirables pour piano, des réductions d'ouvrages de Berlioz, de Liszt, de Wagner (entre autres la réduction complète, piano et chant, de *Tristan et Iseult*).

Bülow avait épousé en 1857 une des filles de Liszt et de la comtesse d'Agout (Daniel Stern), avec qui il divorça au bout de quelques années et qui devint Mme Wagner, ce qui ne l'empêcha pas de prendre un grand intérêt à l'œuvre de Bayreuth, bien qu'il n'y vint jamais. Il est vrai qu'à la fin de sa vie il devait brûler ce qu'il avait adoré et critiqué avec aigreur les œuvres qu'il avait tant admirées. Mais il était alors déjà profondément atteint dans son système nerveux. Ses crises de bizarrerie ont donné lieu plus d'une fois à des événements comiques ou pénibles ; rappelons sa conduite dans les derniers concerts qu'il donna à Berlin, les petits discours qu'il adressait à un auditoire ahuri pour l'inviter « à dédier en commun la symphonie héroïque au héros pressenti par Beethoven : au prince Bismarck », ou pour lui faire honte d'habiter « la capitale miasme ».

Chronique suisse

Le Home suisse de Vienne. — Extrait du 26^e rapport annuel :

En 1893, l'œuvre a suivi sa marche habituelle ; 874 personnes ont été reçues au Home suisse, parmi lesquelles on compte 567 pensionnaires nouvelles, dont 128 ressortissantes du canton de Vaud, 78 de Genève, 65 de Neuchâtel, 28 de Fribourg, 26 du Valais, etc. 237 placements ont été effectués par les soins de la Maison suisse.

Un grand nombre de jeunes personnes venant de Suisse ou de France et se rendant en Russie ou dans les provinces danubiennes, nous sont adressées, dit le rapport, par les *Amies de la jeune fille*. Elles sont toujours les bienvenues, quoiqu'il nous soit difficile et souvent même impossible d'aller les recevoir toutes à la gare. Elles n'ont, du reste, qu'à s'adresser au portier interprète, M. Meyer, qui, avec beaucoup d'obligeance, facilite toujours leur arrivée au Home.

Le Conseil fédéral a bien voulu, pour faciliter l'achat d'une maison, porter le subside accordé au Home suisse à 2,000 fr.

Parmi les personnes qui ont porté un vif intérêt au Home, le rapport signale en particulier les dames de Neuchâtel qui ont organisé une vente qui a produit 6,000 francs, puis M. E. Jaques-Dalcroze, qui a envoyé 700 francs, produit d'un concert, donné à Genève, au bénéfice de la maison.

Antiquités égyptiennes. — On mande de Berne aux *Basler Nachrichten* que le caïde du khédive au Conseil fédéral ne consiste pas en sept momies, mais en quatre sarcophages vides et environ une quarantaine de statuettes antiques en terre cuite représentant des divinités de l'ancienne Egypte.

Du *Journal du Jura* :

Toujours les momies. J'apprends aujourd'hui, de très bonne source, que la version donnée hier soir par les journaux et que j'ai reproduite dans ma dernière lettre est inexacte. Il y a cinq momies et deux caisses de terres cuites.

Cela tourne un peu à la scie.

Nouvelles des cantons

URI. — Le gouvernement a interdit l'érection d'un monument français dans le rayon du Gothard.

VAUD. — A Payerne, mercredi de la semaine passée, la Broye a roulé des flots de lait pendant quelques minutes. La cause en était due à un accident survenu à un des véhicules nombreux qui conduisent le lait des campagnes à la Condenserie. Celui-ci venait de la Broye fribourgeoise (Cugy et ses environs). A un contour dangereux, le premier essieu se

rompit et bon nombre de boîtes à lait furent précipitées dans la rivière. La perte est assez considérable pour le pauvre conducteur.

Chronique neuchâteloise

La directe. — D'après le *Volksblatt*, la directe Berne Neuchâtel vient de faire un nouveau pas, sans la coopération du Jura-Simplon, qui du reste n'y est plus intéressé. Le canton de Neuchâtel voudra maintenant, dit le journal oharlandais, fusionner la Directe avec le Jura Neuchâtelois, afin d'établir une voie de Besançon à Berne par la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel qui soit plus courte que toute autre. Depuis longtemps, l'Etat de Berne se préoccupe de la Directe, qui donnera plus de valeur aux marais du Seeland et à son établissement pénitentiaire ; ses propriétés ont même pris une extension telle que ce chemin de fer s'impose. Cela est tellement vrai que si la ligne de Berne-Neuchâtel ne se réalisait pas, il faudrait quand même envisager la création d'un régional dans cette contrée.

Régional des Brenets. — Bulletin du trafic et des recettes de l'exploitation pendant le mois de janvier 1894 :

10,611 voyageurs	Fr. 3,441.47
4 tonnes bagages	> 32.74
9 animaux vivants	> 5.40
27 tonnes marchandises	> 109.60
Total	Fr. 3,589.21
Recettes du mois correspondant de 1893	> 4,060.47
Différence en faveur de 1893	Fr. 471.26

Chronique locale

Votation du 4 mars. — La question importante de la loi sur les Arts et Métiers mérite l'attention de notre population industrielle. — Une conférence sur ce sujet aura lieu au Cercle du Sapin lundi 19 courant à 8 h. 1/2 du soir. — Tous les citoyens radicaux sont priés d'y assister.

Orateurs annoncés : MM. Comtesse, président du Conseil national ; R. Houriet, avocat ; Gigandet, rédacteur. (Communiqué.)

Accident. — Hier, M. T. de notre ville, était occupé à poser les glaces d'une vitrine de l'un des grands magasins aménagés au rez-de-chaussée du futur grand hôtel, rue Léopold Robert, lorsque cette glace se renversa et lui tomba sur la tête. Il a eu le crâne assez gravement blessé.

Bienfaisance. — Le comité de la Bonne-Œuvre a reçu avec une vive reconnaissance les dons suivants :

Collecte faite au banquet de la Société Ornithologique	Fr. 4
Anonyme, par l'entremise de M. Clerc, directeur du Collège De Monsieur R.	> 20
	> 20
Total	Fr. 44

— La Direction des finances a reçu avec reconnaissance en faveur de l'Etablissement des Jeunes Garçons, fr. 5, abandon de frais d'expertise dans un procès. (Communiqué.)

Dernier Courrier et Dépêches

Berne, 14 février. — La commission des beaux-arts, réunie mercredi à Berne, est tombée d'accord pour présenter au Conseil fédéral une demande spéciale pour un monument à ériger à Jonas Farrer, premier président de la Confédération.

Berne, 14 février. — Le grand rabbin, Dr Wertheimer, de Genève, a conféré aujourd'hui avec MM. Ruffy, Deucher et Hauser sur les conséquences de l'interdiction de l'abatage. Les Israélites de Genève sont obligés, vu la guerre de tarifs avec la France, de faire venir la viande de la frontière allemande par Bâle.

Berne, 14 février. — Le produit net de l'administration des postes pour 1893 s'élève à 1,389,446 fr. 92, soit une augmentation de 476,497 fr. 08 sur l'année précédente. L'augmentation sur les prévisions budgétaires y compris les crédits supplémentaires est de 1,085,746 fr. 92.

Barcelone, 14 février. — Un jeune garçon a trouvé dans une des rues de Blanes (province de Barcelone) une cartouche de dynamite. Il la montra à un individu qui voulut l'examiner, mais la cartouche fit explosion entre les mains de ce dernier et le blessa grièvement.

Berlin, 14 février. — D'après la *Post* les associations et corporations socialistes s'occupent maintenant déjà activement de l'anniversaire du 18 mars. Comme cet anniversaire tombe cette année sur un dimanche, on compte sur une colossale affluence de visiteurs autour des tombes des victimes de mars. Des assemblées seront tenues le matin et le soir.

Rome, 14 février. — On a dit que le *Moniteur de Rome* publiera aujourd'hui le décret de béatification de Jeanne d'Arc.

Les relations entre le gouvernement royal et le Vatican sont assez tendues : les pourparlers, au sujet de l'exequatur que le gouverne-

ment doit accorder à l'archevêque de Venise, ont été rompus.

Service de l'Agence Dalziel.

Berne, 15 février. — La commission chargée d'examiner l'affaire des blés de la Confédération s'est réunie une fois encore cet après-midi pour arrêter d'une manière définitive la marche à suivre à l'avenir pour le maintien et le renouvellement des stocks de la Confédération.

Pittsburg, 15 février. — Un éboulement s'est produit dans une mine. 13 hommes ont été ensevelis. On conserve peu d'espoir de pouvoir les sauver.

Mâcon, 15 février. — A Sennecey-Léf Mâcon, un terrible attentat a été commis contre deux vieillards, les époux Maillot. Ils venaient de faire leur testament, et la chose s'était vue. On a jeté dans la cheminée de la maison un sac contenant de grandes quantités de matière explosive, dont on n'a pu encore déterminer la nature. Les deux époux ont été grièvement tués. L'enquête se poursuit activement.

Londres, 15 février. — L'opinion se montre très émue, depuis l'attentat de l'hôtel Terminus, de la tolérance du cabinet vis-à-vis des anarchistes. On fait courir le bruit que si on continue à leur laisser toute liberté en Angleterre d'organiser des meetings, le gouvernement français établit l'obligation des passeports pour tous les voyageurs venant d'Angleterre.

Rome, 15 février. — On affirme dans les cercles parlementaires que si une interpellation au sujet de l'administration de M. Giolitti était déposée à la Chambre, M. Crispi laisserait aux députés toute liberté de se prononcer à ce sujet.

Paris, 15 février. — Voici quelques détails plus précis sur l'état civil d'Emile Henry :

Son père, Fortuné Henry, était colonel de la Commune en 1871. Il se réfugia en Espagne et s'établit à Barcelone. Le frère d'Emile, Jean-Charles Henry, a fait beaucoup parler de lui sous le nom du *compagnon Fortuné*. Il a été condamné par la cour d'assises du Cher, l'année dernière, à trois ans de prison pour provocation à la guerre civile. Emile Henry n'a jamais parlé dans les réunions anarchistes. Les compagnons eux-mêmes ont été étonnés de ce qu'il se fût rendu coupable de l'attentat. Ils disent que c'était un théoricien qui paraissait incapable d'un acte de violence. Sa mère habite le village de Brévannes, en Seine-et-Oise, où elle tient un magasin d'épicerie. Des perquisitions faites à son domicile n'ont amené aucune découverte.

Rome, 15 février. — M. Crispi devra subir dans quelques semaines l'opération de la cataracte.

Paris, 15 février. — La police paraît croire qu'Henry aurait agi à l'instigation d'un groupe anarchiste qui aurait ourdi un complot à Londres. On raconte que 23 compagnons se sont mis en route pour le continent pour perpétrer des attentats.

Service de l'Agence Berna.

Bâle, 15 février. — Cinq des anarchistes expulsés ont été refoulés par la gendarmerie française ; ils logent dans un hôtel de Bâle, en attendant qu'il ait été statué sur la direction qu'il leur faudra prendre.

Aarau, 15 février. — Le comité central de la Société de la Suisse allemande pour la protection des animaux a lancé un manifeste protestant énergiquement contre l'intention des juifs d'étourdir le bétail par l'alcool ; il estime que c'est remplacer une torture par une autre.

Il enverra en même temps une pétition à l'Assemblée fédérale pour qu'elle élabore une loi fédérale sur l'abatage, en conformité de l'article constitutionnel.

Vevey, 15 février. — A la mise des vins de l'Etat de Fribourg, au Clos Paleyres, près de Saint-Saphorin, les prix ont varié entre 64 et 69 1/2 le litre ; c'est le plus haut prix atteint cette année par le vin nouveau.

Berne, 15 février. — Le Conseil d'Etat a passé outre sur la demande des juifs, tendant à suspendre le décret interdisant l'abatage israélites jusqu'après les expériences faites par eux pour l'étourdissement du bétail.

Fribourg, 15 février. — Le Dr Beck nous prie de rectifier la nouvelle donnée par tous les journaux qu'il parlera dimanche à l'Eglise du Saint-Esprit à Berne. Cela ne lui est guère possible attendu qu'il est engagé depuis quelques semaines à parler sur le même sujet le même jour à Morat.

Choses et autres

Un gardien de la paix arrête un chanteur ambulancier dans la rue.

— Accompagnez-moi, fait-il rudement.

— Volontiers, répond le mendiant en accordant sa guitare, qu'est-ce que nous chantons ?

La résignation est peut-être le genre de courage le plus rare. Droz.

Extrait de la Feuille officielle

Publications matrimoniales

Dame Marie Emma Brossard née Gigon, cuisinière à Paris, rend publique la demande en divorce qu'elle a formée devant le tribunal civil du district de La Chaux-de-Fonds contre son mari Jules Victor Brossard, horloger, actuellement sans domicile connu.

Le tribunal cantonal a prononcé le divorce : Entre les époux Lina Schilt née Bolle, horlogère domiciliée à La Chaux-de-Fonds, et Philippe Adolphe Schilt, horloger, domicilié au même lieu.

Entre les époux Marie-Marcelline-Anastasie Coulet née Grandmougin, couturière, domiciliée à Chaville (France), et Emile Coulet, horloger, actuellement sans domicile connu.

Entre les époux Elisabeth Sollberger née Schaffroth, ouvrière pierriste, domiciliée à Saint-Sulpice, et Frédéric Sollberger, pierriste, actuellement sans domicile connu.

Citations édictales

La nommée Marie-Victorine Farine, précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement sans domicile connu, prévenue de vols et d'escroqueries légères, est citée à comparaître, le samedi 17 mars 1894, à 2 heures du soir, à l'hôtel de ville de La Chaux-de-Fonds, devant le tribunal de police.

La nommée Marie Lehchert née Pierrehumbert, blanchisseuse, domiciliée précédemment à Neuchâtel, actuellement sans domicile connu, prévenue de vol, est citée à comparaître, le lundi 19 mars 1894, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de Neuchâtel, devant le tribunal correctionnel.

Le nommé Auguste-Victor Peclet, fromager, sans domicile connu, accusé de vol avec effraction, est cité à comparaître, le mercredi 14 mars 1894, à 10 heures du matin, à l'hôtel de ville de Boudry, devant le tribunal correctionnel.

Le nommé Frédéric Gottfried Linder, terrassier, précédemment de passage à Neuchâtel, actuellement sans domicile connu, prévenu de vol d'outils, est cité à comparaître, le lundi 19 février 1894, à 10 heures du matin, au château de Neuchâtel, devant le juge d'instruction.

Avis divers

Dépôt a été fait au greffe de paix de Neuchâtel de l'acte de décès de dame Cécile Bertha née Faivre, veuve en premières noces de Eugène Joseph Faivre et en secondes noces de Alcine-François Degoy, née le 12 septembre 1842, originaire de Foncine-le-Haut (France), décédée à Perly Certoux (canton de Genève), le 26 juillet 1893.

Ce dépôt est effectué pour faire courir les délais concernant l'acceptation de la succession du défunt.

COLONNE MÉTÉOROLOGIQUE

LA CHAUX-DE-FONDS

Dates	Baromètre			Thermomètre		
	8 h.	Midi	5 h.	Degrés Centigrades		
février 9	684	684	683	+ 1	+ 4	+ 2 1/2
» 10	680	680	679	+ 1	+ 3 1/2	+ 1 1/2
» 12	675	675	674	+ 2 1/2	+ 3 1/2	+ 2 1/2
» 13	674	675	676	- 1	- 1	- 3
» 14	674	678	678	- 6	- 3 1/2	- 4
» 15	678	678	680	- 7	- 3	- 4

Les hauteurs de 680 millimètres correspondent à tempête, 660 mm. à pluie, vent, 675 à variable, 685 à beau et 705 à très sec.

Cheviots anglais

décatis, le mètre de fr. 2.95 à 9.45
Draps d'étain pour vêtements de messieurs et garçons
environ 140 cm de large de fr. 2.45 à 7.45 le mètre.
Echantillons franco. (17) Gravures gratis.
GETTINGER & C^e, ZURICH.

Une charmante lettre

adressée à M. Golliez à Morat, député général du **Département Golliez** au brou de noix ferrugineux : « Permettez moi de venir vous remercier sincèrement pour les magnifiques résultats que j'ai obtenus chez mes deux filles avec votre dépuratif ; elles ont de nouveau toutes les belles couleurs de la santé. (Signé) Comtesse Lina de la Senne, Villa des Roses, Nice. »

15729-7
Vente en gros : Pharmacie GOLLIEZ, MORAT.

Dans tous les cas de RACHITISME et de SCROFULOSE

(impureté du sang, amollissement des os, intumescence et suppuration des glandes, éruptions de la peau, inflammations scrofuleuses des yeux et du nez, etc.), qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants. **Si l'on veut un remède d'une réelle efficacité, c'est de l'Hématogène du Dr-méd HOMMEL** (Hémoglobine purifiée, stérilisée, liquide) qu'il faudra faire usage. Goût très agréable et effet certain. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prospectus avec des centaines d'attestations **uniquement** médicales gratis et franco. **Nicolay & Cie** Laborat. chim. pharm., Zurich. 12640-11

La Corio-Méline

assouplit les cuirs, empêche l'action corrosive de l'eau et de la neige sur les chaussures, fait disparaître sans démangeaisons crevasses et engelures.

Les personnes qui tiennent à cirer peuvent le faire sans inconvénient après avoir enduit la chaussure de graisse pour la rendre imperméable.

La graisse employée seule donne aussi un beau brillant en brossant seulement. (Voir aux annonces)

Imprimerie A. COURVOISIER Chaux-de-Fonds

BANQUE FÉDÉRALE (Société anonyme) LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES le 16 février 1894

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2 % de commission, de papier bancaire sur :

Table of exchange rates for various countries including France, London, Germany, Italy, Belgium, Amsterdam, Rotterdam, Vienna, and Switzerland.

Vente en faveur de l'Œuvre des Amies de la Jeune fille

le Mardi 20 et le Mercredi 21 février Salle de la Croix-Bleue 48, rue du Progrès 48.

Mardi 20. Vente de 10 h. à 6 h. Buffet. Café de 1 à 2 h. - 8 h. du soir. Soirée familiale. Entrée, 50 c. 1761-3

Mercredi 21. 8 h. du soir. Soirée musicale avec projections. Buffet. Places réservées, 2 fr. Places non réservées, 1 fr.

Etude J. Cuhe Rue Léopold Robert 26.

Terreaux 16. A louer un petit logement de deux pièces et cuisine, à raison de 25 francs par mois.

Industrie 23. A louer un beau logement de 3 pièces, avec cuisine et dépendances. Loyer annuel, 600 fr.

Industrie 25. A louer un logement de 3 pièces avec cuisine et dépendances. Loyer annuel, 520 fr. 2672-1

Mme BLOCH, rue du Marché 1, à l'Épicerie, 997-9 vient de recevoir un nouvel envoi de POTAGERS Brevetés - Économiques.

Un beau logement de 5 chambres, deux cuisines, cave et jardin, au premier étage, est à louer pour le 23 avril 1894, à Fontaines.

A vendre un domaine au même lieu, composé d'une maison avec 5 logements, partie rurale et remise, assurée pour fr. 24,600, plus verger, jardin et champs, d'une contenance de 22 poses. S'adresser à M. Perregaux-Dielf, notaire, à Boudry. 1483-2

Bois de hêtre à vendre

On offre à vendre 3 wagons de bois de hêtre première qualité, rendus en gare Saignelégier. Pour traiter, s'adresser sous A. P. Case 246, saignelégier. 1622

CHOCOLAT MENIER

DÉPOT: 32, Grand-Quai, à GENEVE - Se trouve chez les principaux Epiciers.

LA PLUS GRANDE FABRIQUE DU MONDE. Vente: 50,000 Kilos PAR JOUR.

Commune de la Chaux-de-Fonds. Avis aux entrepreneurs.

La Commune de la Chaux-de-Fonds ouvre un concours pour les travaux de captage et de canalisation des sources de la BALEINE et la construction d'un barrage dans la Reuse en amont du Saut de Brot.

Ancienne réputation. Trente ans de succès. VÉRITABLE DIAMANTINE -- OLIVIER MATHEY Récompensée à plusieurs expositions universelles.

Je suis chargé par commission de vendre 1778 3 550,000 cigares extra bon marché provenant de liquidations, marchandise garantie, de provenance allemande.

TOUX - ASTHME

C'est par son efficacité et les bons résultats, qu'un véritable remède domestique se recommande. Un tel remède, depuis trente ans employé dans toutes les classes de la population.

A la Corbeille de Fleurs

Toujours un beau choix de PLANTES FLEURIES et à taillage. Arrivages quotidiens de FLEURS FRAICHES. Confection de BOUQUETS et COURONNES en tous genres. 1838-2

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

MM. Caldara & Angelotti, nouvellement établis à Chaux-de-Fonds, rue de l'Industrie 38, se recommandent aux propriétaires de la localité et des environs pour tout ce qui concerne leur profession.

Gypserie et peinture en bâtiments, Décorations, Enseignes, Faux-bois et marbre, Vernissage de meubles, Travaux en ciment, Posage de planches, ainsi que la vitrerie.

Ils espèrent par un travail prompt et soigné mériter la confiance qu'ils sollicitent. Prix modérés.

A la même adresse M. Céléstin Jullerat, rhabilleur, se recommande toujours pour tout ce qui concerne sa profession, tels que: rhabillages de pendules, régulateurs, révelis, etc. 1507

COMBUSTIBLES en tous genres. Spécialité de Bois de chauffage sec, façonné ou non et rendu franco à domicile. CHARBON NATRON D. ULLMO 15, Rue des Terreaux 15.

A louer pour St-Martin 1894

dans une maison d'ordre, située au centre de la localité, un bel APPARTEMENT composé de 3 grandes pièces, chambre de bonne, cuisine, corridor et dépendances. 1397-2 S'adr. à M. F. Leuzinger, rue de la Balance 7

ENCHÈRES AGRICOLES à la Sagne.

Pour cause de cessation de culture, M^{me} veuve Marie Vuille vendra à l'enchère publique, à de favorables conditions à son domicile, Miéville n° 113, Sagne, lundi 19 février 1894, dès l'heure de midi.

CUISINE POPULAIRE de la Chaux-de-Fonds.

Assemblée générale des actionnaires le vendredi 16 février 1894, à 8 1/2 heures du soir, au bâtiment de la Cuisine populaire.

- Ordre du jour: 1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente. 2. Rapports administratifs et financiers. 3. Rapport des contrôleurs-vérificateurs. 4. Renouvellement partiel du Comité. 5. Nomination des contrôleurs-vérificateurs. 6. Divers. 1555-

Les actionnaires sont instamment priés d'y assister en présentant leurs titres d'actions. Aux termes des dispositions de l'art. 641 du Code fédéral des obligations, l'inventaire, le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport des contrôleurs, sont mis à la disposition des actionnaires chez le caissier M. Henri Rickel. 1810-2

FABRIQUE de cadrans métalliques et argent.

Prix modéré. Echantillons à disposition. Prompte exécution. Se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie. 1782-2

MARIE BRUNNER CHAUX-DE-FONDS Rue du Progrès 73



Contre l'excitation à tousser et l'enrouement on se servira des véritables Bonbons de Oscar FIETZE succès surprenant et immédiat. Le paquet 40 centimes. On cherche des dépositaires partout où il n'y en a pas. Conditions favorables. 16402-1 199 F. Telzer à Coblenz.

BOULANGERIE

57, r. de la Demoiselle 57 Tous les jours et à toute heure Bouillon frais à emporter. 1478

Pour parents et PENSIONNATS

Les personnes désirant faire de la publicité pour placer ou prendre des jeunes gens en 902-48

PENSION

peuvent s'adresser, pour tous renseignements, à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER ST-IMIER

Expédition d'annonces à tous les journaux suisses et étrangers. Prix originaux. Devis de frais et tous renseignements à disposition.

Magasin à remettre.

Pour cause de départ, à remettre au Locle, de suite ou pour St-Georges prochaine, à de favorables conditions, un magasin bien schalandé. Arrangement facile. 1767-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Avis aux propriétaires

On demande à louer pour le 23 avril 1895, au centre du village, une BOULANGERIE

avec appartement, ou cas échéant, des locaux bien situés que l'on puisse aménager à cet usage. Paiement assuré. Références à disposition. Adresser les offres, d'ici au 28 février 1894, sous lettres A. Z. 1324, au bureau de l'IMPARTIAL. 1324-1



Machines à coudre.

Les personnes désirant acheter des neuves, belles et bonnes machines à coudre, bon marché, garanties sous tous les rapports, sont priées de s'adresser chez Mlle CURTIT, rue du Grenier 30 et chez Mme JACOT, rue de la Serre 101. 16348-15

Advertisement for 'L'ORPHELINE DU TEMPLE' by Maurice de Launay. Includes text: 'Partout gratis Première livraison illustrée', 'L'ORPHELINE DU TEMPLE DRAMATIQUE ROMAN INÉDIT par MAURICE DE LAUNAY', 'Nombreuses illustrations par LEVENS', 'L'ORPHELINE DU TEMPLE est une œuvre émouvante, un drame d'amour et de passion du plus vif intérêt dramatique.', '10 cent. la livraison', '2e et 3e livraisons ensemble, 10 centimes', '4e et 5e livraisons ensemble, 10 centimes', 'JULES ROUFF & Co., éditeurs, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS', 'Dans tous ses dépôts en Suisse et à l'Agence des Journaux, 7, Boulevard du Théâtre, Genève.', '1re LIVRAISON ILLUSTRÉE GRATIS'.

teuil comme un homme accablé de soucis, tu vois bien que j'avais raison de ne pas désespérer.

— Ce que je vois de plus clair, c'est que vous avez rendu les deux mille actions à ce comte ou soi-disant tel.

— Aurais-tu préféré par hasard que je me laissasse assigner par lui en restitution ?

— Non, mais j'aurais voulu autre chose.

— Et quoi donc, s'il te plaît ?

— Vous voir filer cette nuit sur Londres avec le magot.

— Tu es fou. Je n'ai pas besoin de me déshonorer, puisque ce soir je vais toucher un million qui me permettra de parer largement à l'échéance de la fin du mois.

— D'abord, vous ne le tenez pas ce million et ensuite on peut vous le réclamer d'un jour à l'autre, car, si j'ai bien compris ce que vous m'avez dit tantôt, ce beau seigneur n'entend pas faire un placement chez vous.

— Non, sans doute, mais le comte d'Alcamo est mon ami ! S'il ne l'était pas, pourquoi m'aurait-il offert spontanément de me rendre ce service ? Et puis, d'ailleurs, ajouta dédaigneusement le baron, tu n'entends rien à la manière d'agir des gentilshommes.

— C'est possible. En fait de nobles, je n'ai jamais fréquenté que vous.

Il fallait que M. Brossin eût de bien puissantes raisons pour ménager son employé, car il dévora cette injure.

— Voulez-vous que je vous dise, reprit le caissier, pourquoi il vous a si généreusement proposé de vous tirer d'affaire ?

— Je ne te demande pas tes appréciations.

— Très bien. Moi, je vous les donne tout de même. Votre comte est un finaud qui a flairé vos embarras et qui, pour rattraper ses valeurs compromises, vous a présenté un appât auquel vous avez mordu. En d'autres termes, vous avez tout simplement lâché la proie pour l'ombre.

Le baron devint très pâle et sa physionomie exprima clairement la crainte que son caissier n'eût raison.

— Non, murmura-t-il, M. d'Alcamo n'est pas capable d'une ruse aussi... aussi honteuse. Il m'a témoigné aujourd'hui encore, pour moi et les miens, un intérêt qui n'était certainement pas joué, et je suis sûr...

— Avez-vous observé ses yeux ? interrompit M. Bouscareau.

— Mieux que toi, probablement, puisque tu l'as à peine entrevu. Qu'y trouves-tu dans ses yeux ?

— Ils ont un regard qui me rappelle celui d'un homme que nous avons connu... autrefois... dans notre jeunesse.

— Je n'ai que faire de tes souvenirs, dit le baron impatienté.

— Soit ! je les garderai pour moi. Seulement, s'il vous en cuit de vos relations avec votre Italien, rappelez-vous que je vous ai averti.

— Pendant que tu es en train, pourquoi ne me dis-tu pas aussi que ce soir il va nous conduire dans un coupe-gorge ?

— Je n'en sais rien, mais cela ne m'étonnerait nullement.

— Alors, n'y viens pas. J'emmènerai mon valet de chambre, s'écria M. Brossin avec humeur.

— Pardon, j'irai, je tiens même beaucoup à y aller, attendu que je suis aussi intéressé que vous à savoir à quoi m'en tenir sur le compte de ce prêteur de millions. Du reste, je ne le crains pas, car j'ai pris mes précautions pour le cas où il aurait la fantaisie de nous jouer un tour.

— A ton aise. Tout ce que je te demande, c'est d'être poli avec un homme dont l'amitié m'honore.

— Soyez tranquille, je n'ouvrirai pas la bouche, et d'ailleurs, si vous voulez savoir le fond de ma pensée, je vous dirai que je crois qu'il s'est moqué de vous et qu'il ne viendra pas.

— M. le comte d'Alcamo ! annonça le garçon de bureau en livrée brune.

Le comte entra frais, dispos et souriant. Son apparition eut pour effet d'épanouir le visage du baron Brossin, qui n'avait pas été éloigné un instant de partager les appréhensions de son caissier. Quant à celui-ci, il ne manifesta point sa surprise en voyant le noble étranger démentir ainsi une de ses prédictions.

— Excusez-moi, cher baron, de devancer l'heure convenue, dit M. d'Alcamo. J'ai beaucoup de choses à faire ce soir, et d'ailleurs, depuis que vous avez bien voulu accepter de moi ce petit service, je suis tout impatient de vous le rendre.

— On n'est pas plus gracieux, monsieur le comte, dit le banquier d'une voix attendrie, et je ne puis vous dire à quel point je suis touché...

— Laissons cela, baron, je vous en supplie. Je n'ai aucun mérite à vous être agréable dans cette circonstance, car, en me permettant de vous obliger, vous réalisez un de mes plus chers désirs.

— En vérité, balbutia M. Brossin, je ne sais comment vous exprimer...

— Et moi, je vous demande en grâce de ne point insister, dit le comte en riant ; si un de vos clients vous entendait me remercier avec tant d'effusion, il pourrait s'imaginer que je vous sauve d'une catastrophe...

Le baron eut un tressaillement nerveux.

— Tandis qu'il s'agit d'une pure bagatelle, continua M. d'Alcamo. Nous autres Siciliens, nous avons pour principe de proportionner la gratitude au bienfait, et franchement le prêt d'un malheureux million à un homme comme vous est un bienfait bien maigre.

— Mon Dieu ! monsieur le comte, assurément, pour ma maison la somme n'est pas énorme, mais vous avez une façon de l'offrir qui, à mes yeux, en double le prix.

— Décidément, vous tenez à me complimenter. Eh ! bien, sachez que je suis ravi d'être pour quelques jours le créancier d'un des financiers les plus riches et les plus considérés de Paris. Cela flatte ma vanité de petit propriétaire foncier d'un pays barbare.

Cette fois M. Brossin s'inclina sans répondre. Les mots « pour quelques jours » avaient un peu refroidi son enthousiasme et il avait surpris un coup d'œil ironique de son caissier.

— Monsieur sait ce dont il s'agit ? demanda le comte en regardant M. Bouscareau.

— Parfaitement, répondit le baron. Je l'ai prévenu de notre projet aussitôt après votre départ.

— Alors, monsieur, reprit gaiement M. d'Alcamo, vous êtes prêt à nous aider dans la besogne de portefaix que nous allons entreprendre ?

Cette question était directement adressée au vieil employé, qui se borna à faire entendre un grognement en guise d'affirmation.

(A suivre).

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5.50; trois mois, fr. 3.

LES GREDINS

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

ANDRÉE DE CHAMPTOCÉ

— Il m'apprend qu'un M. de Monville, qui doit certainement être le même que le vôtre, vient de racheter cette mesure qui domine la pointe de la Pierre-Noire, et qu'il a fait annoncer l'intention de construire un superbe château à côté des ruines.

— Vous êtes sûr de cela ? demanda vivement Noridet, qui ignorait ce détail.

— Très sûr. La mesure et le champ qui l'avoisine allaient être vendus pour acquitter des frais de procédure, et toutes les dettes du vagabond qui s'en disait le propriétaire ont été acquittées.

— Très bien. Si j'avais pu conserver l'ombre d'une incertitude, ce que vous m'apprenez là dissiperait...

— Ainsi, vous croyez...

— Comment pouvez-vous me demander ce que je crois ? Vous n'êtes donc pas frappé d'un rapprochement qui saute aux yeux ?

— J'avoue, murmura M. Brossin, que je ne saisis pas très bien.

— Quoi ! vous ne devinez pas que ce vagabond dont vous venez de rappeler si à propos le souvenir, ce Jean des Falaises et M. Jean de Monville ne font qu'une seule et même personne.

— Y pensez-vous ? Mais c'est de la folie ! s'écria le baron que cette idée fit bondir sur son fauteuil de maroquin.

— C'est la vérité pure et simple, dit Noridet avec le plus grand calme.

— Jean ! ce coquin déguenillé ! ce va-nu-pieds ! il aurait un hôtel à lui, des chevaux, des domestiques et des millions... car ce M. de Monville a tout cela.

— Il y a quelque chose comme six mois, n'est-ce pas, que vous n'avez entendu parler de Jean des Falaises ?

— Depuis les premiers jours de novembre, en effet.

— Il a donc eu le temps de faire bien des choses.

— Bien des choses, oui, mais plusieurs millions, c'est un peu plus difficile. Et à moins de supposer que Jean a recueilli la succession d'un parent des grandes Indes...

Noridet fronça le sourcil. Il n'aimait pas qu'on lui parlât d'héritage.

— C'est là un prétexte que le drôle doit mettre en avant, dit-il avec humeur, mais on peut trouver des explications plus vraisemblables.

— J'avoue que je cherche et que je ne trouve pas.

— Décidément, monsieur, vous avez la mémoire courte.

Vous ne vous souvenez donc pas de tous les bruits qui couraient dans le pays sur le solitaire de la Pierre-Noire, comme l'appelait Mlle Henriette Brossin ?

Ce fut le tour du banquier de tressaillir à cette allusion aux paroles de sa fille.

— Mais, répondit-il un peu au hasard, on disait qu'il vivait de maraude et surtout de braconnage... j'en savais même quelque chose, car il me tuait mes chevreuils avec une rare persistance, et tous mes gardes étaient sur les dents. Seulement, je ne puis pas croire qu'il ait fait fortune en vendant mon gibier.

— C'est d'autant moins probable, dit ironiquement Noridet, que Jean le mangeait au lieu de le porter au marché.

— Alors, je ne vois pas...

— Vous avez oublié qu'il passait pour avoir de l'argent caché dans les souterrains de ce nid d'aigle où il perchait au bord de la falaise. Moi qui ne suis resté que trois ou quatre jours à Monville, je me rappelle que c'était le sujet favori des conversations de ces dames. Mlle Henriette contait là-dessus toute une légende.

— Légende en effet, interrompit le baron. En province, il suffit qu'un paysan ne vive pas comme les autres pour que l'imagination des commères de village en fasse un héros de roman. Ce garçon était Normand, c'est-à-dire intelligent et intéressé. Donc, s'il avait eu de l'argent, il l'aurait placé à gros intérêts, ou tout au moins il s'en serait servi pour acheter de la terre.

— Vous raisonnez en homme d'affaires, mais Jean, c'est connu, était un déclassé, un irrégulier, et, de plus, il avait ses raisons pour ne pas faire montre de ses écus.

— Quelles raisons un gars de Biville peut-il avoir pour renoncer au rôle de coq de clocher, quand il pourrait, grâce à son trésor, choisir entre toutes les filles de fermiers du canton ?

— D'abord, dit Noridet en soulignant ses mots, Jean

ne se souciait pas des villageoises. Il avait d'autres visées.

M. Brossin, cette fois, lança un coup d'œil interrogateur au neveu de M. de Mathis. Il commençait à se demander si cette insistance particulière ne cachait pas une arrière-pensée à l'endroit d'Henriette.

— Ensuite, reprit tranquillement Noridet, Jean craignait en laissant paraître sa richesse de nuire à sa très fructueuse industrie.

— Il avait une industrie fructueuse? répéta le banquier stupéfait.

— Voyons, monsieur le baron, pensez vous qu'il eût choisi sans motifs ce singulier domicile?

— Mais il l'avait pris parce qu'il n'en avait pas d'autre. Ces ruines lui appartenaient.

— Oui, et surtout elles avaient l'inappréciable avantage d'être situées entre la mer et une lande déserte, sur une côte fréquentée de tout temps par les contrebandiers anglais.

— Ainsi, vous croyez qu'il faisait la fraude?

— Je n'en doute pas, et si vous voulez prendre la peine de réfléchir, vous serez absolument de mon avis.

— Au fait! s'écria le baron, comme s'il eût été frappé d'un trait de lumière, l'inspecteur des douanes de Dieppe me disait l'automne dernier que, malgré sa surveillance, la contrebande se faisait sur une grande échelle, et il soupçonne même les gens de Biville.

— En quoi il n'avait pas tort, puisque la Pierre-Noire est à une demi-lieue de ce bourg. Maintenant, veuillez vous rappeler les détails de l'évasion de Jean.

— On n'a jamais bien su comment il était sorti de prison. Il a, dit-on, percé le toit et forcé une porte.

— Bon. Mais on sait comment il est sorti du port.

— On suppose qu'il a détaché un bateau, car on a retrouvé au large une embarcation dont l'amarre avait été rompue, mais comme il n'y avait plus personne dedans, on a pensé que Jean et son compagnon s'étaient noyés.

— Pas plus l'un que l'autre, et voici ce qui s'est passé. Mons des Falaises a rencontré en mer un *sloop* monté par ses amis les fraudeurs, qui l'ont déposé sur le sol de la libre Angleterre. Il est venu plus tard faire une descente à la Pierre-Noire, pour chercher la caisse de l'association et l'emporter à l'étranger. Plus tard encore, il a eu l'heureuse idée de se donner quelques mois de bon temps à Paris.

— Ce serait bien audacieux. Il s'exposait à être reconnu.

— A son âge, en six mois on change beaucoup. Et d'ailleurs, qui donc s'aviserait de reconnaître Jean le braconnier dans un *break* mené à quatre chevaux?

— Soit! mais ce nom de Monville, cette prétendue descendance des anciens seigneurs du pays?...

— Eh! le coup est hardi, mais il est habile, et de plus, il n'est pas nouveau. Sous la Restauration, Coignard, le forçat colonel, s'est bien fait passer pour le comte de Sainte-Hélène.

— Il a fini au bain.

— J'espère bien, parbleu! que nous y enverrons M. Jean, et c'est pour l'y expédier tout droit que je vous propose de m'accompagner cette nuit dans mon excursion à la barrière de Fontainebleau.

Le baron, depuis un instant, semblait plongé dans des réflexions profondes. Les affirmations de Noridet lui paraissaient assez plausibles et il avait même un vague soupçon que la fuite inexplicable d'Henriette pouvait se

rattacher à la présence à Paris de M. de Monville. Il ne connaissait que trop le caractère excentrique et déterminé de sa fille et il se souvenait qu'elle s'était fort préoccupée autrefois de ce Robin des Bois normand.

— Cher monsieur Noridet, dit-il enfin, tout ce que vous me dites est possible et même probable. Il n'y a qu'une chose que je ne m'explique pas très bien. C'est le motif de la haine que ce garçon porterait à moi et aux miens.

— Je ne sais au contraire rien de plus naturel. D'abord, il a toujours affecté de se poser en ennemi du prétendu usurpateur des biens de sa noble race. Ensuite, vous avez mis tous vos gardes-chasse et tous les gendarmes à ses trousses. Enfin, vous l'avez fait arrêter, emprisonner, condamner par contumace.

— Non, il y a eu une ordonnance de non-lieu, répondit laconiquement le baron.

Il ne se souciait nullement d'amener la conversation sur M. d'Alcama, car il lui aurait fallu dire qu'il n'était pas mort, et il aimait autant avoir touché son million avant d'entrer dans les détails de la résurrection du comte. De son côté, Noridet redoutait par-dessus tout d'aborder ce sujet dangereux. Il savait à quoi s'en tenir sur cette première résurrection, mais il ne connaissait pas la seconde, et il ne voulait pas qu'il fût question d'un ennemi dont il se croyait débarrassé à tout jamais. Le nom de M. d'Alcama ne fut donc pas prononcé dans un entretien où il aurait cependant pu figurer à bien des titres.

— Eh bien! monsieur le baron, puis-je compter sur vous à minuit? dit Noridet en se levant pour prendre congé.

— Oui, certainement, s'écria M. Brossin. Seulement, je dois sortir ce soir avec mon caissier, et, si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce qu'il nous accompagne dans cette expédition... que vous ne m'avez pas encore expliquée.

— Je vous l'expliquerai à minuit, et vous pouvez amener votre caissier. Qui sait? il nous sera peut-être utile.

Sur cette conclusion, Noridet serra affectueusement la main du baron, qui le reconduisit jusqu'à la porte de son cabinet.

M. Brossin passa le reste de la journée dans un état d'agitation indescriptible.

Il retournait dans sa tête les termes de deux ou trois problèmes dont il ne trouvait pas la solution, et, si le banquier était un peu rassuré, le père ne l'était pas du tout. Les raisonnements de Noridet l'avaient à peu près convaincu de l'horrible complot formé contre lui, seulement il se demandait avec inquiétude comment ce donneur d'avis comptait procéder dans son expédition nocturne. Il se reprochait même de ne pas l'avoir questionné plus à fond, mais le jeune et froid millionnaire exerçait sur lui l'ascendant qu'une ferme volonté donne toujours sur les caractères pusillanimes.

Le pauvre baron n'avait pas même la ressource de demander conseil à quelqu'un, car il ne se souciait pas de tout dire à son caissier et il avait habitué sa femme à ne jamais être consultée. Du reste, Mme Brossin n'était pas de force à le tirer d'embarras, ce jour-là moins que jamais, car le chagrin lui avait fait perdre le peu de cervelle dont la nature l'avait pourvue. La disparition de ses deux enfants était bien faite pour la troubler, mais, par une bizarrerie assez fréquente du sentiment maternel, elle se préoccupait beaucoup plus de son fils que de sa fille.

Henriette ne lui avait jamais témoigné qu'une affection médiocre et pas le moindre respect, tandis que son Alfred

était accoutumé à venir lui conter ses peines et surtout à lui demander de l'argent pour payer ses fredaines. Henriette d'ailleurs se livrait à tant d'excentricités, sous prétexte d'imiter certaines dames du très grand monde, que son absence pouvait à la rigueur s'expliquer par une fantaisie malséante. Elle possédait, aux environs de Paris, deux ou trois amies à peu près aussi folles qu'elle, et la confiante baronne cherchait à se persuader que sa fille avait imaginé de partir en villégiature chez l'une ou chez l'autre.

Mme Brossin s'était même occupée d'écrire une circulaire à ces demoiselles pour les prier de lui rendre Henriette, ce qui était assurément le meilleur moyen de la compromettre. Heureusement, cette mère imprudente n'avait pas la rédaction facile et l'exécution du projet avait subi quelque retard ; mais Alfred était sans cesse présent à sa pensée, et elle se le représentait aux prises avec des dangers terribles.

Non pas que le jeune viveur fût très régulier dans ses habitudes et qu'il n'eût plus d'une fois oublié de rentrer au domicile paternel. La partie du cercle des Mouchérons et la protection de l'art dramatique dans la personne de Mlle Argentine, premier sujet des Fantaisies-Comiques, toutes ces intéressantes occupations absorbaient une bonne partie de son existence, et, en temps ordinaire, la baronne ne se serait pas trop tourmentée de rester trente-six heures sans le voir. Par malheur, son ami Vergoncey avait entamé aux courses le chapitre des confidences en parlant de la menaçante échéance des terribles billets, et le lendemain il avait mis le comble à la désolation de la baronne en lui racontant l'histoire de la querelle et du duel qui devaient s'ensuivre. Les indiscretions calculées du beau Théodore n'avaient pas été jusqu'à révéler le faux, et cela par l'excellente raison qu'il ne le connaissait pas, mais la pauvre baronne en savait bien assez pour mourir d'inquiétude.

Elle avait commencé par lancer son fidèle confident sur la piste d'Alfred, et Vergoncey s'était livré à des recherches consciencieuses qui n'avaient abouti à aucun résultat. Point d'Alfred aux Mouchérons, point d'Alfred dans les régions galantes du boulevard du Temple.

Mme Brossin parlait d'envoyer une plainte à la préfecture de police, et ses diamants au mont-de-piété pour payer les billets. Naturellement, la double mission devait encore échoir au complaisant Théodore, qui n'avait pas, il faut en convenir, mis beaucoup d'empressement à l'accepter. Il proposait de prendre un autre biais et d'aller trouver l'usurier de la rue Vanneau pour essayer une dernière fois de lui faire accepter en garantie ses fameuses propriétés du Gâtinais. La baronne s'était ralliée à ce plan, et les choses en étaient là, pendant que son mari recevait les visites de M. d'Alcamo et de Noridet.

Le banquier avait fait avancer l'heure du dîner en annonçant qu'il était obligé d'aller dans la soirée à un rendez-vous important, mais là s'étaient arrêtés ses épanchements conjugaux. Dans ces conditions, le repas en tête-à-tête ne pouvait manquer d'être fort maussade, et Mme Brossin y subit dans toute son amertume le supplice des riches, que la présence des domestiques contraint à dissimuler leurs chagrins et à dévorer leurs larmes.

La diplomatie du baron alla jusqu'à jeter avec intention quelques phrases destinées à donner le change au valet de service sur l'absence de son fils et surtout de Mlle Henriette. Inutile d'ajouter qu'il n'y réussit en au-

cune façon, attendu que de la loge du portier aux mansardes des femmes de chambre, l'hôtel était parfaitement au courant de la situation.

Au dessert, il quitta la table pour aller fumer un cigare au balcon qui donnait sur le jardin, et la désolée baronne se permit d'aller l'y rejoindre, pour essayer de l'apitoyer et surtout de le questionner, mais elle fut fort mal reçue.

— C'est votre faute, lui dit son mari. Si vous les aviez élevés autrement, nous n'en serions pas là.

— Mais, mon ami, essaya d'objecter Mme Brossin, ces enfants sont bien obligés de tenir leur rang, et si ce pauvre Alfred a fait quelques sottises...

— Leur rang ! s'écria le baron en levant les bras au ciel ; c'est trop fort et voilà bien les femmes ! L'avez-vous toujours eu votre rang, et prenez-vous au sérieux votre titre ?

— Il me semblait pourtant que vous pensiez comme moi autrefois sur ce point, insinua timidement l'épouse affligée.

— Tenez ! dit brusquement le banquier, vous êtes aussi folle que votre fille. Faut-il vous rappeler que la richesse et la baronie vous sont venues par hasard, et qu'elles pourraient s'en aller de même ? Avez-vous oublié le temps où vous exercez les fonctions de femme de charge dans le château d'un certain seigneur dont j'avais l'honneur d'être l'homme de confiance ?

— Pas si haut, mon ami, pas si haut, nos gens pourraient nous entendre, murmura la baronne suffoquée de dépit.

— Si vous l'avez oublié, reprit le banquier, moi, je m'en souviens, et c'est à cause de cela que je vous prie de me laisser aller à mes affaires.

Après cette véhémence sortie, M. Brossin quitta la place et prit le chemin de son cabinet, sans s'inquiéter de la consternation dans laquelle ses discours avaient jeté sa femme. Il trouva M. Bouscareau installé devant son bureau et en tenue d'excursion nocturne.

Le caissier avait endossé pour la circonstance une longue redingote brune qui lui tombait jusqu'aux talons ; il s'était coiffé d'un chapeau de forme basse à larges bords, et muni d'une canne de grosseur respectable. Sous ce nouveau costume que complétait un col en forme de carcan, M. Bouscareau ressemblait assez à un agent de la brigade de sûreté. Le redoutable caractère de sa physionomie reparaisait et la véritable énergie que déguisait habituellement l'aspect débonnaire de ses traits, s'accusait ce soir-là par une violente contraction de la bouche. L'homme résolu à tout faire pour de l'or perçait sous le placide employé de bureau, et ce caissier qui passait sa vie à tailler des plumes et à compter des écus, avait pris un air à mettre en fuite les honnêtes gens.

Le baron l'examina un instant. Il fut frappé de l'expression de ses traits, et la singularité de sa tenue lui fit froncer le sourcil.

— Il me semble, lui dit-il avec une certaine sécheresse, que tu peux te vêtir un peu plus convenablement.

— Je me trouve très bien comme je suis, répondit assez grossièrement M. Bouscareau.

Son patron haussa les épaules avec humeur, mais il s'abstint d'insister. Il avait de trop fortes préoccupations pour s'arrêter longtemps à des détails de toilette, et il sentait trop combien il avait besoin de son caissier pour se fâcher avec lui ce soir-là.

— Eh bien ! dit-il en se laissant tomber sur son fau-

S. BRUNSCHWYLER, entrepreneur

BUREAU, MAGASIN ET ATELIER
TÉLÉPHONE 40, rue de la Serre 40.
Entreprise spéciale pour l'eau, gaz et canalisations en tous genres.

CONDUITES D'EAU
INSTALLATIONS de

Chambres à bains, Douches, Pompes, Fontaines, Jets d'eau, Pressions à bière, Ventilateurs, Conduites en FER pour latrines et lavoirs garantis contre le gel, Conduites pour machines à vapeur, Captation de sources.

CONDUITES DE GAZ
RÉPARATIONS

et remise à neuf d'appareils, Lustres et Lampes à gaz en tous genres.
Grand dépôt de Potagers, Réchauds-cuisiniers, Lampes à gaz, Qalcoquets, Abat-jour, Tables, Globes et toutes fournitures se rattachant à cette branche.
PRIX DE FABRIQUE

Grand choix de TUYAUX

en fer noir et galvanisés, Caoutchouc, Pompes rotatives nouveau système, Robinets, Baignoires, Bassines en porcelaine et fonte émaillée. Tuyaux en fonte pour conduites de latrines et lavoirs. Appareils pour cabinets en tous genres. Cavettes porcelaine, etc.

AVIS

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les architectes et entrepreneurs de la Chaussée-Fonds et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un atelier de serrurerie qui lui permet d'entreprendre des travaux des plus conséquents jusqu'aux moindres détails, touchant son métier.
Il profite de cette occasion pour recommander son grand choix de potagers complètement achevés et prêts à être livrés au gré des honorables commettants. — Les prix sont des plus modérés ou contre échange. — Entreprise de balustrades, balcons, verandas, etc. etc.
Se recommande vivement
S. Messerli, Place d'Armes 4.

Grande Brasserie LA LYRE

23, rue du Collège 23. 1864-5
Ce soir et jours suivants, dès 8 heures,
GRAND CONCERT
donné par la célèbre troupe suisse
Armand Stébler, comique de HEUNE
DIMANCHE, dès 8 heures,
Grande Matinée
ENTRÉE LIBRE
Se recommande A. Ringger dit Bâtri

Boulangerie KOLLROS

Excellent FROMAGE pour fondues. 1888 3

Les personnes disposées à vendre à un amateur des objets antiques, sont priées d'en envoyer de suite détails et désignations aussi exactes que possible, sous initiales P. L. C., Poste restante, Chaussée-Fonds. 1866 3

Bois à brûler. A vendre du beau bois de sapin et feyard sec. À prix modiques. — S'adresser à M. Abram Girard, rue de la Paix n° 67. 1874-3

Sciure

Au MAGASIN de COMBUSTIBLES D. ULLMO
15, Rue des Terreaux - 15.
Téléphone. 1865-3

La personne bien connue qui s'est permise d'enfoncer une vitre, dans la nuit du 14 au 15 février, à la boulangerie Schnechenburger, rue de la Paix 43, est priée de la faire remettre au plus vite ou d'en envoyer le montant de 3 fr., si elle ne veut pas s'attirer des désagréments. 1867-3

CORDES à VENDRE à un prix avantageux. — S'adresser à l'imprimerie A Courvoisier, rue du Marché 1

Table with columns: Noms, Prénoms et Nominatifs, Dates (13 Février 1894, 14 Février 1894), Observations. Lists names like Grossenbacher, Graf, Fritz, etc.

Une jeune fille de 18 ans, parlant l'allemand et le français, cherche une place dans un hôtel ou café restaurant comme fille de chambre ou aide de cuisine. — S'adresser à Mile Elise Weber, sur les Marais Châtaine la Brévins. 1847-3

Jeune fille. Une jeune fille forte et robuste, de la Suisse allemande, désire se placer dans une honnête famille pour aider au ménage. — S'adresser chez M. Sully Guinand, rue du Grenier 23. 1853-3

Cuisinière. Une cuisinière active cherche une place de suite, de préférence dans un hôtel ou restaurant. — S'adresser à Mile Emilie Tuschar, rue de l'Envers 14. 1870-9

Servante. Une jeune fille ayant déjà servi dans un ménage de la localité cherche pour de suite une place dans une bonne famille. — S'adresser rue du Nord 29, au pignon. 187-3

Commis-comptable. — Un jeune homme expérimenté dans la fabrication d'horlogerie et au courant de la correspondance française et allemande cherche emploi. Entrée à volonté. — S'adresser sous initiales G. G. X. 1818, au bureau de l'IMPARTIAL. 1818-3

Graveur. Un graveur met tout en jeu la main à tout demande place à Chaux-de-Fonds. — S'adresser à M. Paul Hirschy, graveur, à Evillard près Bienne, ou chez M. Edmond Jacot, rue de l'Industrie 18, la Chaux-de-Fonds. 1815-3

Demoiselle de magasin. Une demoiselle de 19 ans, connaissant les 2 langues demande une place comme demoiselle de magasin; elle ne serait pas exigeante pour le paiement. 1832-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Polisseuse. Une ouvrière polisseuse de boîtes or sachant bien travailler sur le léger demande une place de suite. — S'adresser rue des Fleurs 9, au 2me étage, à gauche. 1833-3

Cuisinière. Une cuisinière cherche à se placer, soit dans un Hôtel ou Restaurant ou dans une bonne famille. — S'adresser chez Mme veuve Berger, rue de la Demoiselle 102, au 3me étage. 1834-3

Sommelières. Deux bonnes jeunes filles cherchent places comme sommelières dans un restaurant de la localité. Entrée de suite. 1812-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une jeune fille demande une place pour garder les enfants et s'aider au ménage. — S'adresser rue de Bel Air 8A, au 2me étage. 1769-2

Tailleuse. Une jeune fille ayant terminé son apprentissage de tailleuse demande pour le mois de mai une place comme assujettie. — S'adr. rue de la Demoiselle 41, au 2me étage, à droite. 1770-2

Un garçon ayant travaillé pendant 4 ans sur la boîte argent cherche une place comme apprenti sur l'or. — S'adresser à M. Albert Jorin, dentiste, rue du Premier Mars 12A. 1775-2

Servante. Une personne d'un certain âge très recommandable cherche une place de servante chez des personnes âgées. — S'adresser rue du Soleil 3, au rez-de-chaussée, à droite. 1786-2

Repasseur. Un bon repasseur sachant faire tous les genres demande place dans un comptoir, ou à défaut des repassages à faire à la maison. — S'adresser rue de la Demoiselle 109, au rez-de-chaussée, à droite. 1706-1

Assujettie. Une jeune remonteuse demande de suite une place comme assujettie. Prétentions modestes. — S'adresser rue du Progrès 58, au 1er étage. 1680-1

Une jeune fille allemande connaissant bien tous les travaux du ménage, sachant cuire et coudre, demande place dans une bonne famille. — S'adresser à Mme Meier, rue Léopold-Robert 39. 1492-1

Journalière. Une jeune dame demande des journées, au besoin pour faire des diners. — S'adresser chez Mme Tuschar, rue de l'Envers 14. 1694-1

Un horloger sérieux connaissant les échappements ancres et cylindres, ayant été visiteur et décodeur pendant plusieurs années, cherche place. — S'adresser sous initiales E. K. poste restante Breuleux. 1693-1

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse pour fonds or. — S'adresser à l'atelier rue des Granges 9, au 2me étage à gauche. 1854-3

Apprentie. On demande de suite une apprentie et une assujettie lingères. — S'adresser à Mme Richonnet rue du Premier Mars 15, au 3me étage. 1869-3

Secrètes. Deux ouvriers faiseurs de secrets pour faire entrer immédiatement pour faire des secrets à vis américains. — S'adresser chez M. Eugène Linder Les Bois. 1787-4

On demande une femme de ménage active et de toute moralité, ainsi qu'une bonne commissionnaire. — S'adresser rue de l'Hoël de-Ville 19 au 1er étage. 1774-2

Gouvernante. On demande dans une bonne famille de Kiev une personne pouvant enseigner le français, l'allemand et la musique. — A lire les offres PAR ÉCRIT, avec références s. à M. G. Kahm, rue de la Charrière 16. 1758-1

Commissionnaire. On demande une jeune fille pour faire les commissions et s'aider dans les travaux d'un ménage. — S'adresser rue du Poits 3, au 1er étage. 1759-2

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour apprendre les dorages et s'aider au ménage. Elle serait logée et nourrie chez ses patrons. — S'adresser chez M. Auguste Chopard, rue Léopold-Robert 84, au 1er étage. 1783-2

Acheveur. On demande des ouvriers acheveurs petites pièces ancre. — S'adresser rue du Parc 76, au 1er étage. 1798-2

Commis. On demande dans une maison de banque de la localité un jeune commis sérieux et intelligent. 1796-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pivoteurs. On occuperait encore quelques ouvriers pivoteurs, cylindre sur gouge, ainsi que des acheveurs travaillant à domicile. — S'adr. à P. Vaiton, rue de la Demoiselle 133, au 2me étage, à gauche. 1768-3

Polissages. On offre des polissages de cuvettes argent et métal à faire à domicile. 1675-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande pour de suite une bonne servante, sachant cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage. Bon gage. — S'adresser Boulevard du Petit Château 16. 1704-1

Polisseuse. On demande de suite une bonne ouvrière de boîtes or, ayant l'habitude du léger. — S'adresser chez M. Fritz Marchand, rue du Parc 74. 1710-1

Gouvernante. Une famille suisse, habitant l'Italie, demande de suite une gouvernante. Bonne rétribution. Inutile de se présenter sans de bonnes références. — S'adresser rue de Bel Air 8A, au 1er étage, à droite. 1573-1

Servante. On demande pour le 1er Mars dans un ménage sans enfants, une servante propre, active, parlant français et munie de bonnes références. — S'adresser rue de la Demoiselle 10, au 1er étage à gauche. 1583-1

Appartement. A louer pour St Georges 1894, au centre du vil lage et au soleil levant, un appartement au premier étage, composé de 3 chambres, alcôve, dépendances et part du séchoir. Si on le désire, on donnerait encore 2 chambres qui pourraient être utilisées comme atelier quelconque ou bureau. — S'adresser rue du Rocher 2, au rez de-chaussée. 1849-3

Appartement. A louer un petit appartement de 2 pièces avec cuisine et dépendances. — S'adresser au magasin Wille-Notz. 1851-3

Chambre. A louer une chambre, rue du Parc 77, au 2me étage, à gauche. 1850-3

Cabinets. A louer de suite, au centre du village, un ou deux cabinets avec cuisine et dépendances. 1852-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer une chambre meublée. — S'adresser rue du Premier Mars 14 c, au troisième étage, à droite. 1872-3

Chambre. A louer à un monsieur travaillant dehors une chambre meublée, située rue Léopold-Robert. 1873-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartements. On offre à louer pour St-Georges 1894 de beaux appartements modernes, exposés au soleil et situés dans de beaux quartiers de 1, 2, 3, 4 pièces. — S'adresser rue de la Demoiselle 41, au 1er étage, à gauche. 1663-2

Logement. Pour cas imprévu à louer de suite ou pour St Georges 1894 deux beaux logements de 2 chambres, cuisine, alcôve, corridor fermé et dépendances, bien exposés au soleil. — Pour tous renseignements s'adresser rue du Doubs 113, au 1er étage. 1793-5

Appartement. A louer un grand appartement bien exposé au soleil, chaud et très confortable, au premier étage, rue Léopold Robert 26.
S'adresser Étude J. Cuche. 1666-4

Appartement. A louer pour St-Georges 1894 un bel appartement de 3 chambres, dont une à 3 fenêtres, situé au 1er étage et bien exposé au soleil. — S'adresser chez Mme veuve Laplace, rue de la Charrière 3. 1699-4

A louer pour St-Georges 1894 un rez-de-chaussée tous deux de trois pièces et dépendances. — S'adresser rue de la Promenade 12, chez Mme veuve C. Boillot. 1774-2

A louer une grande chambre avec cave pour entrepôt. — S'adr. à G. Udech, rue de la Serre 59, au rez-de-chaussées. 1790-2

Chambre. A louer de suite à un ou deux messieurs travaillant dehors une chambre meublée, exposée au soleil levant. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1771-2

Chambre. A louer une chambre, exposée au soleil. 1780-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer à un monsieur de moralité et travaillant hors une chambre meublée. — S'adresser rue des Granges 6, au 1er étage, à droite. 1788-2

Chambre. A louer de suite une belle et grande chambre meublée, à une ou deux personnes de toute moralité. — S'adresser rue du Doubs 83, au 1er étage. 1795-2

Appartements. A louer pour St-Martin-Léopold-Robert 7, au centre des affaires, un grand appartement de 7 pièces, deux appartements de 3 pièces chacun, ensemble ou séparés. — S'adresser à M. Alphonse Benoit, rue de la Charrière 1. 1109-2

Appartement. On offre à remettre pour l'époque de Saint-Georges 1894 dans une maison moderne, un bel appartement de 4 pièces avec toutes les dépendances, lessivier, cour et part de jardin. — S'adresser au bureau, rue du Progrès 3, au rez-de-chaussées. 1113-9

Appartement. A louer pour St-Martin-Léopold-Robert 7, un appartement moderne et confortable, de 5 pièces et dépendances, au premier étage. Eau et gaz. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1423-6

Logement. A louer pour St-Georges 1894, un bel appartement de 4 pièces et dépendances, dans une maison d'ordre. 1474-6
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pignon. A louer de suite ou pour le terme de St-Georges un beau pignon composé de 2 chambres, bout de corridor vitré, cuisine et dépendances. — S'adresser au bureau, rue du Progrès 3, au rez-de-chaussées. 1187-3

Magasin et appartement. A remettre de suite ou plus tard, ensemble ou séparément un magasin avec appartement de deux pièces ou le tout converti en appartement. — S'adr. rue Daniel Jean-Richard 19, au 1er étage. 726-12

Logements. Encore quelques logements à louer pour St-Georges 1894. — S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle n° 135. 17047-33

Appartement. A louer de suite un appartement, logement d'une belle chambre à 2 fenêtres et cuisine, dans une maison d'ordre. — S'adresser rue du Soleil 15, au magasin. 1695-1

Logement. A remettre un logement de deux à trois chambres avec cuisine, dépendances et jardin. — S'adr. à M. Jean Schwab aux Aîetés. 1696-1

Logement. A louer pour St-Georges 1894, aux Eclatères, dans une maison d'ordre un petit appartement exposé au soleil levant et composé de 2 chambres, cuisine, dépendances et jardin. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1697-1

Logement. A louer pour St-Georges 1894 un beau logement de deux pièces, alcôve et dépendances. — S'adresser rue Neuve 10, au 2me étage. 1705-1

A louer une CHAMBRE meublée exposée au soleil, jouissance d'un excellent piano, à une personne de toute moralité. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1681-1

Chambre. A louer une jolie petite chambre meublée, indépendante et exposée au soleil, avec pension si on le désire. Prix très modéré. — S'adresser rue de la Demoiselle 6, au 1er étage, à droite. 1682-1

Chambre. A louer de suite une jolie chambre meublée. — Prix modéré. — S'adresser rue de la Paix 79, au 2me étage, à gauche. 1698-1

On demande à louer de suite un rez-de-chaussée ou un sous-sol de 3 à 4 pièces pour établir un petit commerce, si possible près de la Gare. — S'adresser sous Ch. F. 1875 B, au bureau de l'IMPARTIAL. 1875-3

On demande à louer pour St-Georges 1894 ou plus tôt un rez-de-chaussée ou un sous-sol de 3 pièces et cuisine pour tenir un petit commerce. 1781-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer de suite un petit logement à proximité de la rue du Rocher. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1783-2

On demande à acheter un balancier à emboutir avec pincés, en bon état. — S'adresser les offres à M. Ch. HENNER, aux POMMERAT. 1712-1

Trombone si b. A vendre faute d'emploi et pour 50 fr., un beau trombone si b, nickelé et très peu usagé. — S'adresser rue de la Serre n° 54, au pignon. 1848-3

Billard. A vendre de suite un excellent billard avec tous ses accessoires à prix très avantageux. — S'adresser pour renseignements à M. Léon Boillot, rue du Parc n° 13. 1718-5

A vendre trois vieux tableaux et une collection de monnaies anciennes argent et cuivre. 1813-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre une zither de concert. — S'adresser rue du Grenier 21, au 1er étage. 1784-2

A vendre un tour aux vis lapidaire en bon état. — S'adresser à M. J. Schaad, mécanicien, rue de la Paix 49. 1800-2

On offre à vendre un beau terrier, âgé de 2 ans. Bonne race. 1791-2
S'adresser directement à Auguste Mathis, Cormoret.

A vendre une poussette usagée, mais en bon état. Prix modéré. 1693-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre pour cause de départ l'outillage complet pour oxider les boîtes acier. 1700-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre une petite enseignée découpée très jolie, ainsi qu'une malle en cuir pour voyageur. — S'adresser chez Mme Tripet, rue du Temple Allemand 71. 1701-4

A vendre un grand potager à deux feux, très bien conservé. — S'adresser rue du Premier Mars 4, au 2me étage. 1702-1

A vendre un POTAGER à pétrole à trois trous pour le prix de 8 fr. — S'adresser rue de la Demoiselle 83, au sous-sol. 1703-1

Perdu. Un petit chien manteau noir, courts poils, répondant au nom de Bélo est égaré depuis mardi soir. — La personne qui en aurait pris soin est priée de le ramener rue Fritz Courvoisier 2, contre récompense. 1839-2

Perdu depuis quelque temps un petit portemonnaie contenant une montre en or 10 lignes, avec monogramme. Bonne récompense. — Le rapporter au bureau de l'IMPARTIAL. 1814-2

Egaré ou perdu il y a une quinzaine de jours un porte-feuille usagé, brun foncé, contenant des papiers de valeur. — La personne qui en aurait pris soin est priée de le rapporter rue des Terreaux 17, au 2me étage. 1789-1

Veillez et priez car vous ne savez ni le jour, ni l'heure à laquelle le Fils de l'homme viendra. Matth. XXV, 43.

Monsieur Jean-Edouard Dubois et son enfant, Monsieur Jules Dubois et ses enfants, Monsieur et Madame Ulysse Dubois et leurs enfants, Monsieur Emile Dubois et ses enfants, Madame Marie Dubois et ses enfants, Monsieur et Madame Jules Barbezat et leurs enfants, Monsieur et Madame Auguste Barbezat et leurs enfants, à Morteau, Monsieur Edouard Barbezat, à Locle, Monsieur et Madame Arthur Barbezat et leurs enfants, à la Côte-aux-Fées, ainsi que les familles Delachaux, Grolimond, Prêtre, Bourquin, Henry, Hadorn, Ritter, Barbezat, Renaud, Glauser, Lemaire, Bourgeois, Krebs et Pilet, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et regrettée épouse, mère, sœur, belle-sœur, tante, cousine et parente, Madame Aurélie DUBOIS née Barbezat, que Dieu a subitement rappelé à Lui mercredi soir, dans sa 40me année. La Chaux-de-Fonds, le 15 Fèv. 1894. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu samedi 17 courant, à 1 h. après midi. Domicile mortuaire, rue de la Demoiselle 15.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 1876-2

CERCLE MONTAGNARD
CHAUX-DE-FONDS

Samedi 17 Février 1894
à 8 1/2 h. précises,

SOIRÉE FAMILIÈRE

1856-3 La Commission des Fêtes.

GRANDE BRASSERIE du SQUARE

Samedi 17 février 1894
dès 8 h. du soir,

Représentation extraordinaire
donnée par la Troupe française

Blocka

qui obtient un si grand succès dans toute la Suisse.

Représentations du célèbre CLOWN musical

VEITH
du Palais de Cristal de Londres.

Pour la première fois à la Chaux-de-Fonds. Engagé pour 9 jours, seulement.

RÉPERTOIRE TOUT NOUVEAU

Prochainement, Nouveaux Débuts.

Se recommande 1861-1
E. MESMER, tenancier.

MUSIQUE MILITAIRE
LES ARMES-RÉUNIES

Samedi 10 Mars 1894
SOIRÉE FAMILIÈRE
à Bel-Air.

Messieurs les membres passifs et leurs familles sont cordialement invités à y participer. Une liste de souscription est déposée au Casino. 1801-3

Nouveau Stand des Armes-Réunies
GRANDE SALLE 1757-3

Dimanche 18 Février 1894
dès 8 heures,

Grande soirée familière

offerte par la
Société fédérale de Gymnastique
ANCIENNE SECTION
à ses membres passifs et à leurs familles.

Prière aux membres passifs de se munir de leur carte de saison.

Restaurant du BATIMENT
Bules 1817-3

Dimanche 18 Février 1894
à 8 heures du soir,
Souper aux tripes
et lapin.
EMILE HUGUENIN.

Réparations de machines à coudre et à tricoter, tous systèmes. Leçons de couture. S'adresser rue du Puits 8, au 8^{me} étage, à gauche. 1792-2

HORLOGERIE

A vendre pour cause de décès le brevet d'une montre quantième, indiquant par le même guichet les mois, les jours et les dates en grands chiffres. On donnera les adresses des négociants horlogers qui demandent cette montre. — Prière de déposer les offres, sous chiffres X. F. 1861, au bureau de L'IMPARTIAL. 1861-3

Avis aux Fabricants!

Un horloger désire entrer en relations avec un fabricant auquel il pourrait lui fabriquer régulièrement quelques cartons de montres par semaine en petites pièces, cylindre, bon marché. — S'adresser par écrit, sous initiales P. G. 585, Poste restante. 1858-1

CAFÉ TELL THIÉBAUD
vis-à-vis de la Gare des Cœuvres (Sagne)

Dimanche 18 Février 1894

BAL BAL

1864-3 Se recommande.

A louer pour le 23 Avril prochain
Un LOGEMENT de 3 pièces, cuisine et dépendances;

Un petit ATELIER de 3 fenêtres avec cuisine; 1250-4

Une MAISON seule contenant un logement de 2 pièces, cuisine et dépendances. S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 19. 1689-4

Enchères publiques

Vendredi 16 février, dès 1 heure après midi, il sera vendu sous le Couvert communal des enchères de ce lieu :
1 voiture à ressorts, 1 char avec brancard, machines à coudre, 1 ameublement Louis XV bois noir, recouvert en velours rouges, tapis, bureau à 8 corps, buffets, vitrines, secrétaires, chiffonniers, canapés, fauteuils, tabourets, tables à coulisses, rondes, à ouvrage, de nuit, glaces, cadres, toiles peintes, lampes à suspension, pendule ronde, régulateurs, cartels, réveil, argenterie de table, 2 pétrins, 1 caisse à farine, 1 dite à charbon, 7 sacs de farine, 4 hottes.
La vente aura lieu au comptant et conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.
A la Chaux-de-Fonds, le 14 Fév. 1894.
1841-4 Office des poursuivtes.

Enchères publiques de Meubles et Outils
devant le Café du Midi, au LOCLE

L'Administration de la masse en faillite de JEAN BAPTISTE BITTERLIN SOHMIDT au Locle, exposera en vente par voie d'enchères publiques, contre argent comptant, devant le café du Midi, au Locle, le Samedi 17 Février 1894 à une heure après midi, les meubles objets mobiliers et outils, dont détail suit :
Une table à coulisses en bois dur, avec trois tiroirs, un secrétaire noyer à quatre tiroirs, un ameublement de salon composé d'un canapé avec deux coussins, deux fauteuils et six chaises, le tout bois acajou et recouvert en reps vert, une pendule régulateur, un tableau cadre doré, deux jeux de grands et petits rideaux, 700 bouteilles vides, 100 bouteilles vin Neuchâtel blanc mousseux, un carier sapin verni, sept médailles en bronze, huit tours pour pierristes, trois tours pour scierisseurs de diamants et quelques accessoires, un tour à percer les pierres, deux cartons contenant des mouvements et fournitures.
La Locle, le 12 février 1894.
L'Administration de la masse Bitterlin :
1845-2 Etude Brandt.

Vente publique d'un domaine

Vendredi 2 Mars 1894, dès 7 h du soir, en l' Auberge du Cheval Blanc, à la Ferrière, les enfants de feu Jean-Jacques HENZI, exposeront en vente publique et volontaire pour sortir de l'indivision sous de favorables conditions, le domaine qu'ils possèdent à la Ferrière, lieu dit « sous le Crêt » se composant d'une maison d'habitation rurale, construite en maçonnerie et bois, couverte en tuiles, assurée contre les incendies pour fr. 15 900; d'un grenier avec cave, assuré pour fr. 600 et en outre de jardins, prés de maîtrise, pâturage et forêt. Contenance totale 17 hectares, 21 ares, 40 centiares, soit 47 arpents, 8 6 perches, 67 pieds. — Estimation cadastrale fr. 41,154
Renan, le 12 février 1894.
Par commission
A. Marchand, notaire.

Pour Soirées :

GANTS en soie rose, ciel, crème, à 1 fr. 50.
GANTS en soie, longueur 12 boutons, à 2 fr. 50.
GANTS en peau, à 4 et 6 boutons.
GANTS en peau pour messieurs, à 1 fr. 95.
Parures. — Rubans. — Rubans. — Parasols. — Velours. — Fleurs. — Eventails. — Flèches et Épingles en simili pour coiffures.
CHALES blancs et en dentelles.
AU 789-288
BAZAR NEUCHATELOIS
Grand assortiment de CORSETS
MODES — MERCERIE

Domaine à louer

Madame veuve de REYNOLD BRANDT, propriétaire à Neuveville, offre à louer pour le 23 avril 1894, le domaine qu'elle possède à la Chaux-d'Abel, Commune de la Ferrière, comprenant la garde pendant toute l'année de 8 à 10 pièces de gros bétail, actuellement retenu à bail par M. Alexandre Graber. 1823-2
Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à M. Adolphe MARCHAND, notaire, à Renan.

A louer

pour St-Georges ou St-Martin
une, loge et de 4 grandes pièces, cuisine, alcôve et corridor, au 1^{er} étage, rue Neuve 2.
Cet appartement par sa situation, conviendrait à un compositeur de fabrication, d'horlogerie. — S'adresser au magasin de fournitures d'horlogerie Henri Sandoz. 952-3

MAGASIN

A louer pour St-Georges 1894 un magasin avec logement et dépendances, bien situé sur un passage très fréquenté. — S'air. à M. S. Huguenin, rue du Doubs 85. 1689-4

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Constructions ouvrières.
La Société Immobilière de la Chaux-de-Fonds ayant l'intention de faire construire cette année, quelques maisons ouvrières **Boulevard des Crêts et Boulevard de Bel-Air, près 1^{er} et 2^{es} Boutelles** qui auraient l'intention d'acheter une de ces petites maisons de s'adresser pour voir la place et pour les conditions, soit à M. Pittet, architecte soit à M. Reutter, architecte, rue de la Serre 87. 1813-4
Conditions de paiement très favorables.

LE Docteur GERBER
est de retour.
Domicile : 1707-8
28, Rue Daniel JeanRichard 28.

Polissage et rhabillage de MEUBLES en tous genres. Ouvrage prompt et soigné. Prix modérés. Se recommander ARMAND MOSSET, rue de l'Industrie 28, au sous-sol.
A la même adresse, à louer une chambre meublée ou non. 1855-3

Bardeaux

On demande à acheter 4 ou 5 toises de bardeau premier choix, à être rendus sur place au Valanvron pour fin avril prochain.
Adressez les offres à M. Ulysse Cuhe, rue Neuve 4, la Chaux de Fonds. 1846-3

Qui fabrique
régulièrement des GUICHETS argent 13 lignes; cylindre, à clef.
Ecrire Poste Case 1279. 1765-2

PANIERERS
Liquidation
d'un grand lot de
BOURRICHES
très solides
AU 7564 99
Grand Bazar du Panier Fleuri

Logements.

A louer pour de suite ou pour St-Georges 1894 plusieurs logements de 2 et 3 pièces avec jardin et dépendances en ville et aux abords, ainsi qu'un magasin ou local qui par sa situation pourrait être utilisé très avantageusement pour un Café, thé, chocolat. Prix très avantageux. — S'adresser à M. S. Huguenin, rue du Doubs 85. 1890-4

Horlogerie de confiance
L. A. SAGNE - JULLIARD
horloger
Place d'Armes 20 b

Régulateurs à poids, tous genres, 1^{re} qualité, belle sonnerie, réglages de précision, depuis 50 fr.
Régulateurs à ressorts, sonnerie, depuis 30 fr.
Régulateurs minute, 8 jours, sonnerie, dep. 23 fr.

Réveils, Coucoucs, Pendules, Horloges
Rhabillages en tous genres. 2 ans de sérieuses garanties. 16055-42

Régulateurs cathédrale, sonnant les quarts, depuis 65 fr.
Des catalogues et un beau choix de ces articles sont déposés au Posage de verres de montres
J. SAGNE
rue Léopold Robert 40.

Etude J. Cuhe

Rue Léopold Robert 26.
A vendre, de gré à gré, une MAISON bien située au centre de la ville et en parfait état d'entretien.
Conditions avant négociation. 1671-4

A LOUER

pour le 1^{er} Mars et pour St-Georges plusieurs appartements de 1, 2 et 3 pièces, exposés au soleil et dans des maisons bien habitées. Prix modiques. S'adresser aux Arbres ou au Bureau Léopold-Robert 82. 1850-9

Avis aux pierristes.

On entreprendrait des polissages de pierres au prix de 40 cts. le 100 glaces et bombes. Ouvrage prompt et soigné. — Toute personne qui fait l'essai de 500 pierres les recevrait gratuitement. 797-1
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

BOUCHERIE SOCIALE

Place ouverte pour un apprenti boucher. On demande comme apprenti boucher, un jeune homme honnête et robuste. Agé de 17 à 18 ans environ, sachant le français. Entrée de suite.
Pour les conditions s'adresser à M. Victor BRUNNER, rue de la Demoiselle 87. 1797-2

Adolphe RYCHNER
Entrepreneur, NEUCHÂTEL

REPRÉSENTANT : 1^{er} 16 101
PAUL-AUGUSTE DUCOMMUN
Rue du Progrès 3 Chaux-de-Fonds.

Usine mécanique à la gare.
Briques en ciment et en escarbille.
Hourdis en terre cuite.

Avis. On désire placer, dans une honnête petite famille de la Chaux-de-Fonds, une jeune fille de 14 ans d'une famille honnête de Bière, pour se perfectionner dans la langue française et fréquenter les écoles. Elle pourrait s'aider au ménage entre les heures d'école. On paierait suivant entente. — S'adresser rue Léopold Robert 8, au 1^{er} étage. 1673-1

Confitures.

On offre à vendre des Confitures et Gelées, ainsi que des Sirops de toutes sortes et de première qualité, à des prix très moindres.
Se recommander
Vve Bonny-Matthey,
Rue des Granges 14.

Pension. On demande en pensionnaires. — S'adresser rue du Stand n° 4, au 2^{me} étage. 1721-5

A louer

pour St-Georges en chaumine :
Frits Courvoisier 29. Un logement de 3 pièces et un autre de 2 pièces, avec jardin potager.
Jaquet-Droz 56. 1^{er} étage, logement de 3 pièces.
Parc 1. Logement de 3 ou 4 pièces, avec ou sans charge de conciergerie.
Parc 3 Un plain pied de 3 cabinets.
Parc 5. Un petit logement de 2 pièces.
Ronde 43. Logement de 3 pièces pour le 1^{er} mars ou plus tard.
Petites Croisettes. Logement de 2 chambres, et jouissance d'un jardin potager. 1621-1
S'adresser au bureau de M. Schœnholzer, rue du Parc 1, de 11 h. à midi, ou rue du Nord 61.

A louer

à des personnes tranquilles et de toute moralité, deux petits appartements de deux pièces avec dépendances, situés dans une maison d'ordre et au centre du village. — S'adresser en l'Etude M. G. Leuba, avocat, et Ch. Gallandre, notaire, Place du Marché 10. 1447-3

Eventails

de bals et soirées.
Carnets de bal
CRAVATES BLANCHES
GANTS BLANCS
en peau, depuis 1 fr. 25;
6 boutons, 2 fr. 25.
BIJOUTERIE argent, plaqué et de tantais.
FLECHES haute nouveauté.
AU 490 275

Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds
en face du théâtre.
anciennement Bazar Wanner

Occasion réelle

Ensuite d'installation de l'éclairage au gaz on offre à vendre à bas prix neuf lampes à suspension, grand modèle, système nouveau d'une sécurité absolue. — S'adresser au grand Bazar du Papier Fleuri. 1727-2

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son domicile 65, rue du Progrès 65.
Il profite de l'occasion pour se recommander aux entrepreneurs et particuliers pour tous genres de
Travaux en serrurerie, Entreprise de bâtiments, Installation d'eau, Forge de pièces de mécanique, Réparations, etc.
1806-8 **Louis BORGOGNON.**

Pour monteurs de boîtes!

A vendre en bloc l'outillage complet d'un atelier de monteurs de boîtes de donze places, aménagé d'une façon tout à fait moderne avec fonderie en sous-sol. Le local serait disponible dès fin courant. — S'adresser à M. Paul Robert-Jeanerret, rue du Pont 19, au 2^{me} étage. 1764-3

Restaurant des Armes-Réunies
(GRANDE SALLE) 1819-2

Dimanche 18 Février 1894
dès 2 1/2 h. après midi,

Dernier Grand Concert d'hiver
donné par la musique militaire

LES ARMES-REUNIES

sous la direction de M. Seb. Mayr, prof. avec le bienveillant concours de
MM. Ch. Jacot, W. Rode et E. Angsburger

Entrée : 50 cent.

MM. les membres passifs sont priés de se munir de leur carte de saison.

Societa Italiana di Mutuo Soccorso
CHAUX-DE-FONDS

Sabato 17 Febbraio 1894
dalle 8 ore di sera

SERATA FAMILIARE

nella Grande Sala del
Restaurant ARMES-RÉUNIES

Tutti quelli che desiderano partecipare alla Serata sono pregati di iscriversi sino a venerdì sera 16 courant al caffè SARTORI, rue du Versoix. 1860-1

Société anonyme L'ABEILLE

Nouvelle Société de construction à la Chaux-de-Fonds.

PAYEMENT du DIVIDENDE

MM. les actionnaires de la Société L'ABEILLE sont prévenus qu'ils peuvent toucher dès lundi 19 février 1894 à la Banque Perret et Cie, à la Chaux-de-Fonds, le dividende de 1893, coupon n° 18, fixé à 4 % par l'Assemblée générale. — La Chaux-de-Fonds, le 14 février 1894.
1857-4 L'Administration.

Association libre des Catholiques romains
du district de la Chaux-de-Fonds.

Assemblée générale réglementaire, Dimanche 18 février 1894, à 11 heures du matin, à l'Eglise.

ORDRE du JOUR :

1. Lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale.
 2. Rapport sur la marche générale de l'association pendant l'année 1893.
 3. Rapport du caissier.
 4. Nomination de quatre membres du Comité.
 5. Question des relations entre l'association libre et la paroisse catholique romaine.
 6. Divers.
- 1888-2 Le Comité.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION
pour la Chaux-de-Fonds.

Paiement du dividende.

Le dividende pour l'année 1893 a été fixé par l'Assemblée Générale à fr. 20 par action.
Il sera payé contre remise du coupon n° 18 au bureau du secrétaire-caissier, rue Fritz Courvoisier 9, dès le lundi 19 février, chaque jour ouvrable dès les 9 heures du matin à midi. 1829-4
La Chaux-de-Fonds, le 13 février 1894.
Le Secrétaire-Caissier :
J.-P. JEANNERET, avocat.

CRÉDIT MUTUEL OUVRIER
à CHAUX-DE-FONDS

Remboursement des dépôts Série C, 5^e émission, dès le jeudi 4 janvier 1894.
Compte; Compte-courant; Prêts sur titres et hypothécaires; Recouvrements; Garde, achat et vente de titres; Encaissement de coupons; Rentes viagères; Contrats d'assurances sur la vie (La Phénix) et contre les accidents (La Rhénania) aux meilleures conditions.
On demande un jeune garçon comme apprenti.

LE GÉRANT :
14110-3 **Alfred Renaud.**

BOUCHERIE SOCIALE

Les clients de la Boucherie Sociale sont prévenus que la répartition des bénéfices aux clients sera payée, par les soins du contrôleur de la Société, au local, rue de la Ronde, du 5 au 26 février 1894, chaque jour ouvrable, excepté les samedis, de 2 à 4 heures de l'après-midi, sur présentation du carnet.
Les répartitions non réclamées dans le délai ci-dessus seront acquises de droit à la Société et versées au fonds de réserve.
Le paiement des intérêts aux actionnaires s'effectuera, simultanément et au même lieu, contre remise du coupon n° 18 par fr. 2.50 le coupon.

La Chaux-de-Fonds, le 2 février 1894.
1437-2 Le Comité.

VINS BLANC & ROUGE

Une ancienne maison de vins offre des vins de première qualité, à 32 centimes le litre. Adresser les demandes, sous initiales M. V. 1130, au bureau de L'IMPARTIAL. 1130-7